

Dégueulons, dit-il

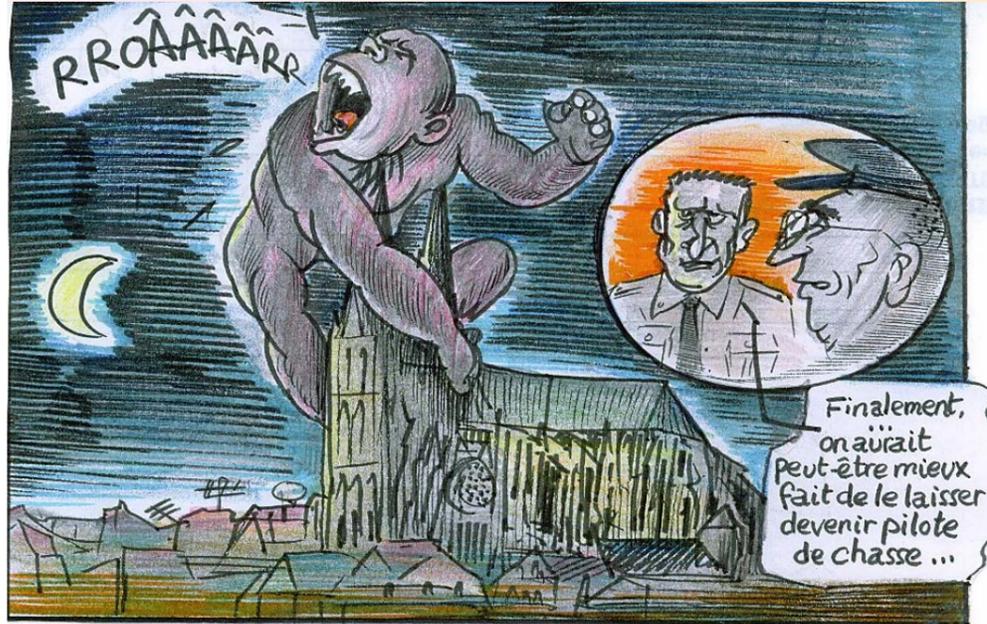
Pendant quatre jours et dix pages, *L'Echo Républicain* nous a tout dit sur la résistible ascension de JPG. L'épopée commence comme *Le Petit Chose* et finit comme *Bel-Ami*. «Né les pieds dans le ruisseau» titre *L'Echo* dans un grand élan misérabiliste. N'exagérons pas, ce père mitron qui bosse fort pour gagner sa croûte et qui mène son petit monde à la baguette n'a pas empêché Jean-Pierre de réaliser son rêve : testeur

rappelle que la gestion d'une ville n'est pas un jeu et que les billets sont ceux des contribuables. Je passerai sur le vrai bilan de JPG qu'il est permis de contester, ce que je ne ferai pas... Trop long.

Passons au morceau de choix : «le maire de Chartres lève le "mystère Gorges"». En fait de mystère, on retrouve tout au long de cette interview le JPG que l'on

ments de la part d'un élu d'un pays démocratique. Et quelle (in)culture politique ! Pour JPG, il n'est de critique que trotskiste, ce qui revient à faire des trotskistes le premier parti de France, et de loin.

Ajoutons à ce brouet une grosse louche de vulgarité : «leur seule arme : du dégueulis», et comme si ce délire gastrique ne suffisait pas, il s'empresse d'ajouter :



«Quand quelqu'un dit une connerie, je baffe ! C'est le côté plaisir du truc... C'est joyeux-sif». Comment un homme politique responsable d'une ville peut-il parler de la sorte ? Un vrai discours de matamore. «Tous les jours, je fais ma B.A.». Sans doute pour compenser les divagations qui précèdent ; mais JPG en mère Teresa, on a du mal à l'imaginer. Après avoir comparé, jeu d'échecs oblige, les Chartrains à des pions, nous

d'appât officiel de la société Sensas. Je lève mon ver à la réussite de cette collaboration. A noter qu'en bon libéral, notre premier magistrat pêche dans un étang privé laissant les étangs publics aux communistes et à leurs suppôts. Tout ça risque de le mettre dans un sacré pétrin.

connaît avec son bagout populiste, son côté Tartarin de Chartres, sa haine des intellectuels. Morceaux choisis : à la question : «Si quelqu'un d'autre avait porté les mêmes projets, qu'auriez-vous fait ?», notre maître à penser répond : «Je me serais abstenu». On regrette à la lecture de cet aveu paradoxal qu'il ne soit pas quelqu'un d'autre. «Mes détracteurs n'ont aucune prise pour contester mes choix politiques. Alors, ils s'en prennent à ma personne. C'est une méthode trotskiste». Effarant ! Comment imaginer que ses choix politiques sont à ce point indiscutables que toute critique ne peut être qu'une attaque personnelle ? C'est consternant de lire de tels juge-

tombons sur un autre morceau d'anthologie : «...dans les réunions de famille, la voix et l'avis de Jean-Pierre comptent beaucoup». Le syndrome Alain Delon : Monsieur le premier magistrat parle de lui à la troisième personne ! Est-ce grave docteur ?

Pour finir, le petit couplet contre les intellectuels : «Ceux que je n'aime pas, ce sont les idéologues qui critiquent tout». Garde à vous, silence dans les rangs ! A la lecture de cet entretien, on constate que l'astre qui éclaire la ville de Chartres possède de grandes parts d'ombre. Vivement le coucher du soleil.

Même pas mort !

Judi 29 septembre 2005, *L'Aiguillon* a connu deux fortunes diverses. Lors du Conseil Municipal de Lucé, il a eu gain de cause avec l'annulation d'une délibération jugée illégale par le préfet, votée en juillet, et qui lui réclamait 18.000 euros dans «l'affaire Plault» (voir *L'Aiguillon* 55). Mais, plus tôt dans la journée, la Cour d'appel de Versailles a condamné notre canard impertinent pour diffamation envers le juriste de la ville de Lucé. Il est obligé de déboursier 3.500 euros, plus les frais de publication du jugement dans la presse locale eurélienne.

A l'origine, à la mi-2004, Jamal Elgani, tout juste recruté comme chef du service juridique, avait estimé que sa probité était mise en cause par un court article de *L'Aiguillon*, ciblé en réalité sur son maire Jacques Morland, auquel *L'Aiguillon* reproche depuis 2003 d'avoir commis deux prises illégales d'intérêts. Ce pourquoi d'ailleurs, le 1^{er} magistrat de Lucé a été lourdement sanctionné par le tribunal correctionnel de Chartres en octobre 2004.

Certains ont beau dire que, grâce à cette condamnation, *L'Aiguillon* a réussi son examen d'entrée dans le cercle prestigieux des grands titres satiriques, comme *Le Canard Enchaîné*, pour qui la mise en œuvre du principe fondamental de la liberté d'expression conduit à évoluer sans cesse au niveau de la ligne jaune ; n'empêche, aujourd'hui, notre aventure entamée depuis cinq ans risque de tourner court.

Simplement, *L'Aiguillon* est menacé de disparition, parce qu'il est fauché, parce que sa richesse réside uniquement dans son groupe de bénévoles passionnés, parce que l'argent gagné dans la vente de ses exemplaires sert seulement à financer la fabrication du numéro mensuel suivant. Sauf si ses lecteurs, nos militants et les citoyens démocrates se mobilisent pour l'aider à surmonter l'épreuve judiciaire.

Imaginez la joie de Jean-Pierre Gorges et de Jacques Morland si notre canard finissait à la casserole... Rien que pour éviter cela, adressez vos dons à l'association **Energies Citoyennes** (30 rue de Fresnay 28000 Chartres). Et merci pour *L'Aiguillon* !

Le spécial Morland n°2 arrive...
Vous patienterez bien encore au moins 15 jours !



OGM Déni d'écologie, déni de démocratie !

Lors de la conférence-débat du 30 septembre à la Chambre d'Agriculture de Chartres, devant un public nombreux et motivé, Christian Vélot, maître de conférence en génie moléculaire à l'université d'Orsay, a brillamment exposé les enjeux véritables du recours aux Organismes Génétiquement Modifiés. Après un préambule technique ardu mais indispensable (c'est quoi, modifier un organisme ?), il a passé en revue les domaines d'application :



Recherche fondamentale : en laboratoire, on essaie de comprendre comment fonctionnent les organismes.

Médecine : on aide les malades. Là, les OGM sont un outil intéressant et les éventuels inconvénients sont circonscrits.

Agriculture. C'est le sujet qui fâche, qui alarme : à ciel ouvert, on ne contrôle plus rien. Ni l'organisme modifié, ni son impact sur l'environnement et la chaîne alimentaire.

Quels besoins urgents justifient de prendre de tels risques irréversibles ? Business, business... Mais, le plus scandaleux n'est-il pas de voir ces Outils Génétiques de Marketing s'avancer derrière l'étendard humanitaire : La lutte contre la faim dans le monde, la guérison de telle ou telle maladie ? Déni d'écologie, déni de démocratie, soutenons les faucheurs !

D.K.

http://altercampagne.free.fr/pages/Diaporama_ChristianV.pdf

Fin de partie

Pourquoi les élus Energies Citoyennes ne prendront plus la parole au Conseil Municipal. Tel de nos amis politiques, fin connaisseur de la situation et des forces en présence à la municipalité, nous le conseillait depuis longtemps : la manie gorgienne d'auto-glorification et la haine de toute opposition excluant tout débat normal, mieux valait ne pas échanger avec le maire, et exprimer avis, questions et analyses par d'autres vecteurs.

«La baffe». Si, au bout de quelque quarante séances, nous avons résolu d'entendre cette exhortation, c'est que nous mesurons désormais l'inutilité de toute tentative de dialogue démocratique. Le détenteur de la police des débats, le maire soi-même, tout en ressasant ce mot de «démocratie», se vante dans la presse locale (par épouse interposée) de baffer (sic) l'opposition : bien des propos humiliants, tenus en séance, l'attestent en effet (les procès verbaux, amis chartrains, sont à votre disposition dans les bibliothèques et à la mairie). Examinons l'image : la «baffe», pour reprendre cette élégante terminologie, geste impulsif, aveu d'impuissance et

démonstration d'autoritarisme, élimine pour longtemps, voire pour toujours, dialogue et conciliation avec celui qui en est victime, d'ordinaire l'enfant, l'élève, le sage comélien. Ainsi, tour à tour père débordé, maître colérique ou hobereau frustré*, le maire perd sans espoir de le retrouver son statut d'interlocuteur : la joue rouge, l'élus assommé de propos caricaturaux, de remarques infondées ou déplacées, de réponses d'une stupide méchanceté, ne provoquera pas le brutal en duel (il place ailleurs son sens de l'honneur), mais nouera autrement le dialogue avec ceux qui sont ses véritables destinataires, ses concitoyens. Sans disposer de la machine communicante de la Ville, dont le maire s'est emparé au mépris de tout équilibre civique, EC détient tout de même un outil d'information en or, *L'Aiguillon*, ainsi que son site, sur lequel seront désormais rapportées toutes nos analyses des délibérations.

Chantal Vinet

* Dans *Le Cid*, de Corneille, le vieux Don Diègue reçoit de l'envieux comte de Gormas un soufflet ; son fils, Don Rodrigue, tue en duel l'arrogant à la main leste.

(à suivre page 2)

Fin de partie

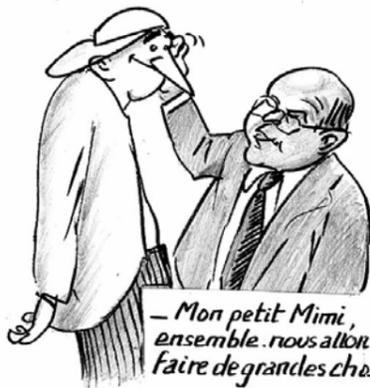
Signal d'alerte. Remarquons à quel point le déroulement du CM, invariablement mené à la hussarde par le maire, a ruiné toutes les procédures démocratiques. Les réponses aux questions écrites d'EC, toujours reportées à la toute fin des conseils, préparées avec une sorte de malignité, ont toujours été orientées à la guise du premier édile, jusqu'à en devenir hors sujet. Les questions inopinées entraînent des propos à dormir debout, par leur longueur et par leur systématique dérive caricaturale. A quoi bon les poser, donc ? Le CM du 23 juin dernier, au cours duquel 18 délibérations sur 38 seulement étaient traitées à une heure du matin, nous a montré le gouffre. La propension à l'insulte et au mensonge, la grossièreté du maire - et parfois de certains de ses adjoints - s'y sont déployés jusqu'à leur comble, et ce paroxysme a constitué un signal d'alerte pour les patients opposants que nous sommes. Un nouveau dispositif (acquis pour quelle somme, avec l'argent public ?), expérimenté ce soir-là, outil imparable de la mainmise sur le son, condamne au silence le conseiller d'opposition si tel est le caprice du maître des micros.

Aujourd'hui et demain. La comédie a repris à l'identique le 8 septembre dernier. Chers concitoyens qui assistez depuis le début avec constance au CM, vous êtes des témoins précieux et exemplaires. Interneutes invoqués par le maire comme des puissances tutélaires, existez-vous, quelle peut bien être votre motivation, pour demeurer devant ces images réduites, où n'apparaissent que des visages crispés, sur fond de discours sans âme ? Etes-vous si nombreux ? Combien de temps tenez-vous ? Notre présence au Conseil ne faiblira pas ; notre vigilance sera même renforcée. Pour les énergiques preneurs de notes que nous acceptons de devenir, *la commedia è finita*. Laissons le locuteur unique à son apothéose, et travaillons ailleurs, autrement, à sa succession.

Chantal Vinet,
conseillère municipale *Energies Citoyennes*

MATA SA VOTRE VILLE...

Pages 4 et 5 : Rencontre avec JPG... Dans le numéro de septembre de *Mon point de vue - Mes images de Chartres*, alias *Votre Ville*, organe de propagande de la majorité municipale,



JPG continue à distiller les sophismes comme d'autres enfilent les perles.

Exemple : quand notre petit timonier, fier que son parking ait été construit en seize mois, s'extasie : «*A l'échelle de l'édification de toute une ville, c'est une vraie performance*», qu'entend-il par là ? A l'instar d'un sketch célèbre, je serais tenté de répondre : «*Par là, pas grand-chose*». Que peut bien vouloir dire «*édification de toute une ville*» ? La construction de toute une ville ? Notre maître, sachez pour votre édification qu'on ne peut comparer que des choses comparables

et comme personne n'est capable de dire combien dure l'édification d'une ville...

A moins de nous refaire le coup du temps que met un canon pour refroidir. Mais là, c'est du comique de répétition et ça finit par lasser (non, pas de chaussure). Heureusement, cher maître, que vous n'êtes pas avocat car avec des argumentations de ce calibre, votre cabinet ne tiendrait pas... seize mois.

Dans la suite de ce publi-reportage, JPG nous fredonne quelques couplets de «*la ville en rose*». En résumé, Chartres c'est le paradis terrestre avant qu'Adam et Eve n'en soient chassés par Dieu. A propos de Cœur de Ville, notre seigneur et maître fait le fiérot : «*En passant, il est intéressant de noter qu'un certain nombre de personnes critiques... disaient le projet irréalisable*». Mais, à ma connaissance, personne n'a dit que c'était irréalisable. A une époque où on envoie des engins sur Mars, il aurait été singulier qu'on ne puisse pas construire en 2005 un parking et une esplanade. Non, outre que les travaux soient loin d'être terminés, ce qui devrait modérer tout triomphalisme, les critiques portaient sur l'opportunité de construire un parking de cette dimension au centre ville et sur son coût pour la ville donc pour le contribuable. D'ailleurs à une question de madame *Votre Ville* concernant le parking, notre lord maire laisse échapper une réflexion étonnante, jugez-en : «*Il serait anormal que des gens venus d'un peu partout (sic) profitent de l'effort du contribuable sans contribuer*

eux-mêmes à cette infrastructure». Bigre, de quel effort s'agit-il ? Je croyais que cette réalisation ne devait rien coûter aux Chartres. Nous aurait-on menti ? Bizarre...

Passons aux durées des travaux : «*les entreprises seront présentes pendant vingt ans sur le quartier de Beaulieu, quinze ans à Rechèvres, trois ans à La Madeleine... et plus de deux ans dans le quartier des Hauts-Saumons*». Ce n'est plus la Cosmetic Valley, c'est la Building Valley ! Quand le bâtiment va, tout va dit-on. A voir. En tout cas, pour les entreprises de travaux publics, c'est vrai. Chartres est même une poule aux œufs d'or pour leurs actionnaires. Merci encore à son maire.

Pour finir, l'antienne sur l'accès à la propriété. C'est gentil de faire rêver les gens, mais je crains qu'avec la politique impulsée par le gouvernement actuel, les classes moyennes et les pauvres n'aient qu'une perspective : pire encore. En fait, l'accès à la propriété est surtout une bonne affaire pour Chartres Habitat qui se débarrasse de logements anciens évitant ainsi les frais de réparations tout en se faisant dans le même temps de la trésorerie. Et puis être propriétaire coûte cher. Il se confirme que Chartres est une ville qui vit de plus en plus pour les nantis. J'arrête car, si j'insiste, JPG va me traiter de trotskiste, ce qui ferait beaucoup de peine à ma mère. Salut. Au mois prochain.

Votre vil Alain Patelin

Points de vente

Mainvilliers :
le Jourdan (rue de la République).

Lucé :
le Cosmos (place des Arcades) et
le Tabac-Presse du Vieux-Puits.

Chartres : **le Khédivé** (avenue Jehan-de-Beauce), **la Civette** (place du Cygne), **le Floribar** (rue de la Clouterie), **le Fontenoy** (rue St-Michel) **Aux Trois J** (boulevard Charles Péguy), **le Jeanne d'Arc** (place Jeanne d'Arc), **le Balto** (place Drouaise), **la Maison de la presse** (rue Noël Ballay).

Chaque samedi, vente à la criée sur **le marché de la place Billard.**

Ils ont bossé pour L'Aiguillon 56 : Mauricette Girard, Dominique Chéron, Claude Marill, Nathalie et Christophe Récamier, Denys Calu, Monique Vincent, Jean Balance, Alain Proviste, Gérard Leray, Fari Bole, Horace Lenain, Mélusine Enfaillite, Ceskapil, Philip Lafeuil, Chantal Vinet, Dimitri Keltchewsky, Alain Patelin, Noël Robert et Claude Joly.



Humour.

Le FC Chartres broie du noir et voit rouge. Le mauvais départ de son équipe fanion en championnat CFA2 provoque les sarcasmes de JPG : l'objectif d'accession en CFA ne sera pas tenu et, par conséquent, non plus celui du retour sur investissement (150.000 euros de subvention municipale par an). Au point que Karine Dorange, l'adjointe aux Sports, s'est sentie obligée d'intervenir publiquement pour essayer de recoller les morceaux, en qualifiant de «*traits d'humour*» les saillies de Gorges. Un poil trop tard, les foteux avaient déjà dégoupillé les grenades : ils détestent les tacles par derrière.

Stationnez malin ! Stationnant récemment sur un parking en surface de notre bonne ville de Chartres, j'ai eu la surprise de voir se garer à côté de mon véhicule l'automobile de Monsieur B., conseiller municipal gorgien. Citoyen exemplaire, je me suis dirigé vers l'horodateur pour y payer ma dime pensant que Monsieur B. allait faire de même. Que nenni ! Notre brave conseiller sauta allègrement la case paiement. Après vérification, aucun ticket ne trônait sur son pare-brise mais seulement, si j'ose dire, un macaron tricolore portant la mention «*Conseiller Municipal*». Donc, la cocarde tricolore comme solde de tout compte. La rigueur et la loi pour

les uns, pour les autres, les privilèges. Liberté, égalité, fraternité, disaient-ils...

Désinformatique. Dans le *Votre Ville* n°41, la municipalité se targue d'être à «*l'initiative de l'introduction de l'informatique dans les trente écoles maternelles et élémentaires publiques chartresaines*». Assertion aussitôt démentie dans un encart sur la même page où deux directeurs d'école témoignent d'une installation dès 1999 par la municipalité de gauche d'alors. Depuis cette date, le matériel était devenu obsolète. Devinez qui a laissé pourrir le parc informatique depuis 2001 ? Eh, oui, la désinformatique est à la désinformation ce que l'informatique est à l'information, un système.

Le chauffard de Darwin (ou l'Otomobiliste Génétiquement Modifié). Autrefois, l'automobiliste beauceron était la courtoisie incarnée, ne klaxonait pas intempestivement (notamment lorsqu'un conducteur ne démarrait pas dans le centième de seconde à un feu vert), s'arrêtait pour laisser passer des piétons (même en dehors des passages protégés), laissait la priorité aux bus qui débottaient, ... Aujourd'hui, à la faveur des embouteillages chartresains, il a été contaminé par les célèbres gènes agressifs disséminés dans la ville par son maire et a muté en chauffard. Mais les piétons, eux, ont toujours intérêt à bien se garer, même dans les clous !

Steinbeck. Après la vidéo, l'audio. JPG a fait appel, pour équiper les écoles, à une entreprise d'informatique dont le slogan est «*des micros et des hommes*». Comme si le monde se réduisait à ça. Allez, souris, t'es filmée... et écoutée ?

Marchands du temple. La municipalité gorgienne n'est pas à une contradiction près. D'un côté, elle annonce l'adoption d'un nouveau règlement publicitaire pour restreindre le nombre des panneaux et enseignes publicitaires (in *Votre Ville* n°42, page 21), de l'autre, elle montre le mauvais exemple en publiant à la Une de septembre de son organe de propagande une photographie nocturne de la collégiale St-André illuminée avec le logo rugissant d'un célèbre pollueur automobile.

Indice. *L'Aiguillon* avait été triste d'apprendre en juillet 2004 la suppression de l'indice PSDA, utilisé pour la révision des prix des marchés relatifs à la location et à la fourniture d'illuminations de fin d'année. Depuis qu'il sait que cet indice a été remplacé par l'indice FSD1 (frais et services divers), il se sent revivre. Simplement, l'ancienne formule de révision ainsi formulée : $C_n = 0.15 \times (0.425(\text{ICHTTS1n}/\text{ICHTTS1o}) + 0.425(\text{PSDA}_n/\text{PSDA}_o))$ disparaît au profit de celle-ci : $C_n = 0.15 \times (0.425(\text{ICHTTS1n}/\text{ICHTTS1o}) + 0.425((\text{PSDA}_{\text{juillet 2004}}/\text{PSDA}_o) \times (\text{FSD1n}/\text{mois d'actualisation})/\text{FSD1}_{\text{juillet 2004}}))$. Même réaction des élus chartresains au bout de la séance du CM du 29 septembre, tempérée toutefois par l'annonce d'un devoir sur table lors du Conseil du 20 octobre, pour s'assurer qu'ils maîtrisent bien l'équation.



Pauvres riches. Lu dans *La Rep'* : le nombre des ISFistes chartresains augmente : 319 foyers fiscaux en 2004 contre 281 l'an précédent ont acquitté l'impôt de Solidarité sur la Fortune. Villepin, magne-toi de faire ta réforme, on en connaît qui ont déjà viré trotskos...

L'Aiguillon des Epars. Récemment reprenneur d'un immeuble flambant neuf à vocation sociale d'origine loue triplex T4, 104 m², avec vue imprenable sur le chantier Cœur de Ville, incluses terrasse et place de parking souterrain. Magouilleurs politiques s'abstenir.

Les copains d'abord. JPG est devenu un instrument de la machine UMP à recaser les copains. Ainsi, Thomas Caudron est le nouveau directeur de Chartres Habitat (Office municipal HLM chartresain), en remplacement de Christian Gigon (promu au rang d'expert en surfaces de rangement). Ce contractuel, auparavant directeur de cabinet du président UMP du conseil général du Jura, avait-il le meilleur profil pour s'occuper du logement social par rapport aux autres candidatures ?

Mort de rire. Quand on lit que le 5^{ème} festival national du film scolaire et universitaire de Chartres a eu pour président le comédien Bernard Menez, on comprend mieux la crise du système éducatif. Pour la 6^{ème} édition, nous suggérons la nomination de Patrick Sébastien.

Positifs. Recevant récemment un

panel de commerçants du centre ville lors de deux petits déjeuners dans le salon Montescot (merci les Chartres !), JPG a décrété : «*Les clients ne doivent pas avoir peur de venir à Chartres. Pour cela, il faut être positif*». C'est vrai : beaucoup d'habitants de l'agglomération ont peur de dépenser dans les boutiques locales l'argent qu'ils n'ont pas...

Secret défense. Un habitant de l'agglomération s'est entendu dire à l'accueil de la mairie de Chartres que la consultation de la liste des quarante-cinq caméras de vidéosurveillance sur la voie publique était interdite. Pourtant, il n'a fallu à *L'Aiguillon* que deux minutes pour obtenir l'information en préfecture d'Eure-et-Loir (1^{er} étage, porte 31).

Excès de pouvoir. Christophe Cabannes et Benoît Neveu, avocats à la Cour, du cabinet Cabannes et associés, ont publié un article très intéressant dans *Le Moniteur* du 26 août 2005 sur «*l'accès au prétoire des associations d'usagers*» en matière de services publics locaux. Rappelons que le cabinet Cabannes est le défenseur des intérêts de la ville de Chartres dans le contentieux qui oppose cette dernière à l'Association de Défense des Intérêts des Contribuables de Chartres et de son Agglomération (ADICCA). Celle-ci a effectivement saisi le tribunal administratif d'Orléans pour obtenir l'annulation de deux délibérations du CM de Chartres au sujet de la construction et de la gestion du parking Cœur de Ville concédées à la société Q-Park. Les deux conseils écrivent que les associations disposent de moyens de fond pour faire annuler des délibérations, «**un souci d'efficacité doit également les conduire à soulever des moyens de forme (...vice de forme, irrégularité procédurale...), souvent beaucoup plus redoutables**». Alors, sûrement qu'ils ont apprécié le dossier monté par l'ADICCA.

Energies Citoyennes 30 rue de Fresnay 28000 Chartres

<http://www.energies-citoyennes28.org>

aiguillon.info@free.fr

Imprimerie : Chartres Repro

Directeur de la publication : Gérard Leray

ISSN 1625-7707

L'Aiguillon bonnement

- ° Je m'abonne à *L'Aiguillon* : 14 € (11 n°/an, frais de port inclus).
- ° J'adhère à EC pour 8 €.
- ° Je m'abonne et adhère pour un total de 20 €.
- ° Je défends la liberté de la presse et soutiens financièrement *L'Aiguillon* contre la chasse aux sorcières.

(règlement par chèque à l'ordre d'Energies Citoyennes)

Nom/Prénom :

Adresse :

Courriel :@.....



Pourquoi voter Gorges en 2007 et 2008

D'après l'édifiant dossier consacré au personnage par *L'Écho Républicain* dans ses éditions du 5 au 8 septembre 2005.

Parce que c'est un guerrier. Et que nous attendons d'un politicien qu'il endosse un treillis de commando pour gouverner avec paix et humanité.

Parce qu'il est insomniaque en passant le temps que tout homme normalement constitué consacrerait au sommeil à tout surveiller.

Parce qu'il est nature : il adore regarder des documentaires animaliers avant de s'endormir pour dix minutes.

Parce qu'il assume son voyeurisme en implantant des caméras partout en ville, et que, nous aussi, nous aimons beaucoup regarder la télé.

Parce que nous lui ressemblons : manipulateurs, absolutistes, n'avons confiance en personne et ne déléguons rien.

Parce que ses projets pour Chartres sont tellement formidables que si quelqu'un d'autre que lui les avait portés, il se serait abstenu (si, si, on vous jure !).

Parce qu'il gère la ville de Chartres comme s'il s'agissait de la multinationale Hewlett Packard. D'ailleurs, il a commencé le licenciement des moins productifs de ses administrés : ceux qui ne paient pas d'impôts, qui ne travaillent pas, voire qui touchent le RMI.

Parce qu'il comprend vite quand on lui explique longtemps : il lui a fallu des années avant de "regarder la ville dans laquelle il vivait", et se rendre compte qu'il éprouvait une véritable et sincère "passion" pour elle.

Parce qu'il épate ses collègues de l'Assemblée Nationale avec son humilité qui l'empêche de présenter des propositions

de lois, d'intervenir souvent dans les débats démocratiques et de poser des questions au gouvernement. Parce qu'il "ne fait pas partie des cadors du perchoir" en dépit de sa "montée en puissance exponentielle".

Parce qu'il jouit en humiliant ses adversaires politiques, plus encore lorsqu'il les baffe.

Parce qu'il a du mérite à supporter tous les jours la seule arme de ses détracteurs : "du dégueulis".

Parce que nous saluons sa volonté de "parler vrai", sur le conseil de ses directeurs de cabinet et de communication, quand il considère les Chartrains comme des pions, au service de sa dame.

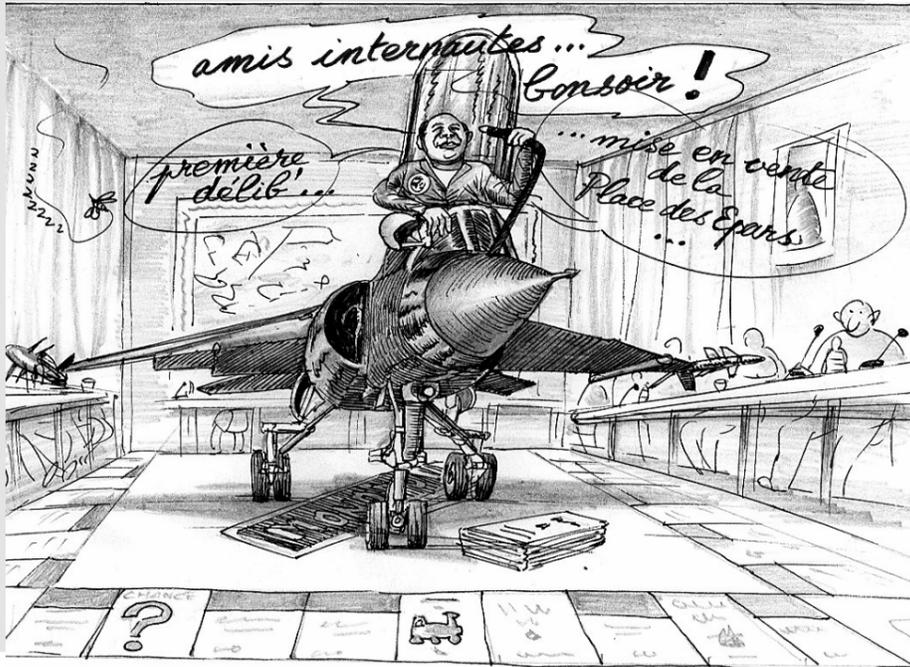
Parce qu'il collectionne les jeux de Monopoly.

Parce qu'il a appris le partage et la solidarité dans une famille socialiste.

Parce qu'il est le champion de la division de la droite locale. Nous implorons l'Éternel afin qu'il ne disparaisse pas trop tôt du paysage politique.

Parce qu'il se recyclera en milieu aquatique, au contact des grenouilles et des brochets, quand il aura perdu les élections. Faisons-lui plaisir. Rendons Gorges à ses cuissardes, expert en biodégradation : tout un programme !

Philip Lafeuil
Gérard Leray



Projet municipal pour 2008 :

L'Humain plus fort que le minéral

Nos adversaires politiques, mais aussi des gens qui nous aiment bien, nous disent régulièrement : «Au lieu de critiquer sans cesse ceux qui sont au pouvoir, soyez constructifs, proposez des alternatives, préparez l'avenir !». A ceux-là, nous répondons que la critique est une vertu démocratique essentielle et l'expression de la différence, vitale pour le genre humain. Et puis, le style «déconneur» de *L'Aiguillon* est la marque de notre fabrique. Il constitue le meilleur antidote contre le cancer de la politique politicienne, les bassesses et les intrigues des sires éperdus de pouvoir.

L'avenir ? Il obsède les militants de l'association Energies Citoyennes depuis la création du groupe en février 2000. Comme lors des municipales de mars 2001, ils comptent résolument présenter un projet pour le prochain mandat 2008-2014 aux citoyens de Chartres et de son agglomération. Un projet évidemment de rupture avec la gestion pratiquée par Jean-Pierre Gorges, que l'on peut résumer ainsi : un gouvernement tyrannique pour une ambition exclusivement minérale. L'Histoire est effectivement pleine de tragédies humaines, de populations sacrifiées à la prétendue immortalité de la pierre. Ecrabouillés, oubliés les hommes, réduits à l'état de «pions». Donc, manipulés par la propagande, enivrés par les parfums et éblouis par les jeux de lumière.

Cela suffit. Chartrains et habitants de l'agglomération, si, comme nous, vous voulez que l'Homme retrouve la meilleure place dans la vie publique, si vous voulez en priorité reconstruire le lien social entre les gens, entre les générations, entre les quartiers et entre nos communes voisines, alors, nous ferons du chemin ensemble. Notre projet, actuellement en construction, est d'essence collective. Nous espérons qu'il se nourrira de vos propositions pendant les trente mois qui nous séparent des élections.

Mais dites-vous bien qu'Energies Citoyennes ne transigera pas sur ses valeurs fondatrices. Si un jour le pouvoir nous tend la main, ce sera pour qu'on se le partage, équitablement. Il n'y aura donc pas de place pour les cumulards. Tous les élus devront être intégralement disponibles au service de la collectivité. En contrepartie, ils seront tous indemnisés, y compris ceux d'opposition. Il ne s'agira pas d'augmenter l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet, simplement de mieux la répartir entre tous ceux qui voudront bien consacrer six ans de leur vie pour améliorer celle de leurs concitoyens.

Gérard Leray

Conseil Municipal de Chartres

L'analyse des principales délibérations par les élus *Energies Citoyennes*

CM du 8 septembre

Délibération 2. Eau et assainissement : on prend acte. Sur la collecte des déchets verts dans l'agglomération, destinés à constituer un compost : OK, c'est le premier pas vers une démarche écologique : récupération d'un déchet, transformation, recyclage. Mais il n'y a pas d'étude sur le contenu des déchets ! Engrais, pesticides, herbicides, insecticides... Il faut une information sur les produits phytosanitaires. Même réflexion sur la récupération des boues d'épuration : les pathogènes fécaux ne sont détruits qu'à partir d'une température de 60° ; comment accepter de les répandre sur les légumes ? La station d'épuration nettoie à 60% les pollutions. Les 40% restants sont dans les boues ou filent à la rivière. L'écologie de JPG est pragmatique et mise au service d'intérêts économiques. Des solutions alternatives : le compostage contrôlé, le lagunage par filtration de plantes aquatiques.

Délibération 9. Autosatisfaction sur les résultats de la gestion du camping municipal en DSP. Abstention. Et ledit camping est toujours aussi mal indiqué en ville.

Délibération 10. Aide aux devoirs en collège : abstention. On ne peut être contre, a priori. Mais ici encore, la délégation de service public est annoncée ! Après celle des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). A l'heure où la dotation horaire globale (DHG) des établissements publics baisse, il existe un réel risque de privatisation de certains secteurs de l'enseignement ! Quel profil sera demandé aux prestataires ? Pour l'heure, aucun détail sur l'évaluation des intervenants actuels, que la municipalité prétend avoir menée. Et les élèves des collèges se sont vus remettre un document intitulé «Aide aux devoirs» : «Réservée aux élèves habitant Chartres». A quand la prochaine commission Affaires scolaires (toujours sans adjoint en titre) où seront débattues des questions aussi graves ?

Délibération 20. Abstention sur la subvention à l'association Entracte. Absence de tout débat à propos de l'orientation donnée au Théâtre : l'art dramatique considérablement réduit au profit de la danse, sous prétexte d'éclectisme ; confusion et incertitude quant au statut de théâtre missionnaire ; augmentation de certains tarifs d'abonnement (jusqu'à 40%).

Délibération 17. Abstention sur une subvention de 25.000 euros pour 2005 à l'association pour le millénaire de Fulbert : brèche dans la laïcité. Large diffusion télévisée de célébrations religieuses.

Délibération 29. Abstention sur des travaux d'aménagement de la Médiathèque. Tiens, le maire la nomme «espace culturel», maintenant ! Quant aux coûts, ils continuent leur ascension : 15.846.200 euros de dépenses, d'après les chiffres fournis (non additionnés) par l'adjoint aux Finances Franck Masselus, moins, peut-être, le défraîchement à venir des Conseils Général et Régional (1,6 millions d'euros) et la recette encore à venir de la vente de la parcelle rue Chauveau Lagarde... Et l'on vous rassure quant à la bonne fortune chartreuse du Groupe Bouygues : la société DVConstruction, choisie pour ces travaux, n'est autre qu'une de ses filiales. Q-Park, Bouygues, parking, médiathèque : oui, le filet se tisse inexorablement...

À la Gorges

Notre expert en gastro-entérologie semble bien dépité du silence des agneaux auquel adhèrent désormais les conseillers municipaux d'opposition emmenés par *Energies Citoyennes*. Du coup, les conseils municipaux sont, moins tendus certes, mais deviennent également terriblement ennuyeux. Est-ce par anticipation que les conseillers de la majorité ont été nombreux à avoir

déserté leurs sièges le 29 septembre ? Sans contestation, plus de déliant discours à la Fidel Castro, humiliant au passage ses détracteurs : l'activité du maire de Chartres se résume à tendre le micro à ses adjoints qui lisent leur délibération sans âme ni conviction. Dans le *Votre Ville* n°1, JPG se targuait d'accueillir plus de 200 administrés dans le salon Marceau. Que sont-ils devenus ? Aujourd'hui, sans sa clique venue faire la claque, combien seraient-ils ? Voici probablement la démocratie «à la Gorges». Est-ce bien de celle-ci dont nous rêvons ?

CM du 29 septembre

Délib n°1. Tarifs des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Archéologie. Abstention. Toujours cette distinction entre les écoles de l'agglomération (20 euros) et hors agglomération (30).

Délib n°3. Subvention supplémentaire à l'office de Tourisme : 49.875 euros. Abstention. Quatre lignes de présentation pour une telle somme ! «Trois actions de promotion», disent-ils, c'est vague, et peu transparent... Subvention de fonctionnement initiale, votée le 16/12/2005 : 324.000 euros, tout de même.

Délib n° 4. Subvention de 21.000 euros à la Compagnie Jacques KRAEMER. Pour. Même si c'est la moitié seulement de la somme demandée. Passons sur le mot «animation», employé à propos de Phèdre, la tragédie de Racine que monte la Compagnie pour 2006.

Délib n° 5. Garantie d'emprunt de 71.000 euros à la Caisse d'Épargne, accordée à l'association Entracte pour

des travaux au Théâtre et l'achat de matériels divers. Abstention. Pas de détails. C'est la Ville qui, jusqu'à présent, assumait ces dépenses.

Verbatim

CM de Chartres du 8 septembre 2005 : **JPG à Françoise Vallet, conseillère d'opposition** : «...je constate que vous faites les poubelles. Bon, je l'avais constaté, d'une manière générale...» (Procès verbal de la séance, page 23).

Délib n°8. Création de sept postes supplémentaires d'archéologues. Abstention. Pour la fouille de l'emprise du bâtiment d'une future médiathèque pas encore achetée effectivement. Favorables à l'archéologie, nous sommes toutefois réticents quant à la motivation principale de ces recrutements : mener les travaux à grande vitesse, calendrier électoral oblige.

Délib n°9. Conventions passées avec

le Conseil Général, qui finance, dans le cadre du Cœur de Ville, la configuration du parvis du CG (106.700 euros) et l'illumination du bâtiment (28.370 euros). Abstention.

Délib n° 11. Ré-informatisation du réseau des bibliothèques. Abstention. On a failli voter pour : la modernisation est indispensable, de l'avis des bibliothécaires. Mais le texte de la délibération, très technique, est incomplet : combien de postes ? Dans quels établissements ? Et Beaulieu ? Et la Madeleine ? Rien n'est mentionné avec l'intercommunalité, qui contribuera forcément à ce réseau.

Délib n° 12. Travaux d'entretien des bâtiments communaux. Pour. Même si on ne sait pas lesquels.

Délib n° 15. Mise en réseau de télécommunications de la Ville et du CCAS. Abstention. Les «économies d'échelle» sont invoquées, mais ce système a la réputation d'être coûteux en maintenance, et la délibération, très technique encore, non argumentée, ne fournit pas les éléments pour trancher.

Le courrier des lecteurs

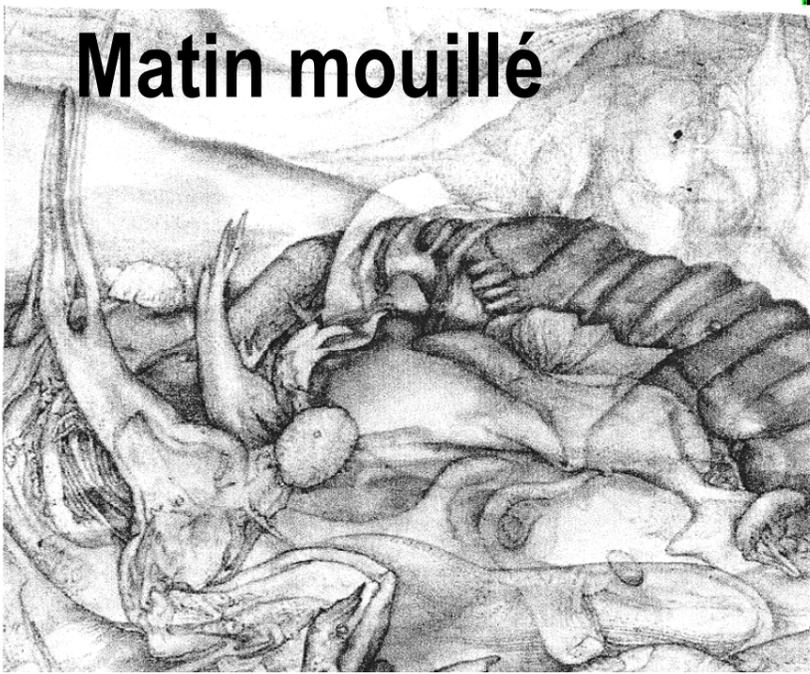
Noël Robert, conseiller municipal de Mainvilliers, a adressé cette lettre (datée du 8 septembre 2005) à JPG, président de la communauté d'agglomération Chartres Métropole.

«Le 6 septembre 2005, ma fille m'a demandé d'aller l'inscrire à l'aquagym, activité proposée à la piscine des Vauroux à Mainvilliers. Donc, j'ai pris mon sac à dos, mon walkman, ma bouteille d'eau et des mots croisés. Bien m'en a pris. 1^{ère} surprise : j'ai été obligé de faire la queue trois heures montre en main, arrivée 14 h 30, sortie : 18 heures. 2^{ème} surprise : le

personnel a attendu plus de deux heures avant de faire une distribution d'eau pour les femmes et les enfants. 3^{ème} surprise : certaines personnes qui attendaient depuis plus de trois heures se sont entendues dire «il n'y a plus de place dans l'activité que vous avez choisie». 4^{ème} surprise : 80% des personnes présentes ont été obligées de prendre une après-midi sur leurs congés, ce que je trouve inadmissible. Je pense que l'idéal* serait d'ouvrir le service d'inscription le samedi toute la journée, et de faire une file d'attente pour chaque activité et par piscine, ce qui serait plus facile à gérer...»

* Autre solution proposée par *L'Aiguillon* : la mise en place d'un système d'inscription par Internet. Chiche JPG !

Matin mouillé



Cinq-six heures, quatre heures peut être, fin d'été. Les arroseurs se déclenchent, les paraboles d'eau sortent de terre avec le cliquetis léger de leur horloge et couvrent leur rond de gazon comme chaque matin. Les gouttelettes de pluie dessinent une courbe tendue. Dans la lumière du jour qui apparaît, elles forment un ballet bien réglé de courtes averses régulières. Bien plus que le geste jardinier, la forme et l'ampleur du jet, la régularité des passages dessinent une nouvelle présence.

Ce n'est pas le moment de passer en contrebas rue de la Croix Thibault ou simplement trop près, précipité de bonne heure vers un train de lève-tôt, le rafraîchissement est alors assuré. Quelques heures après cette petite fête trop matinale de l'eau et de la lumière, le trottoir n'a pas fini de s'égoutter, le sol sent encore l'humidité bientôt incongrue sous le soleil déjà trop chaud, mais surtout l'herbe reste verte et drue. Seule une minuscule tête de buse noire reste visible à l'angle d'une bordure. Juste après le semis sur les nouveaux parterres de la Porte Guillaume, quelques amarantes arrivent encore à tirer leur épingle

du jeu mais cela ne va pas durer : les feuilles droites en rangs serrés des graminées prendront toute la place.

Quel luxe cette eau précieuse pour un beau tapis déroulé dans le jardin de Sakurai, en découvrant la ville de haut depuis la route de Paris, ou pour maintenir ce morceau de moquette à la lutte contre le piétinement au pied du grand portail de notre cathédrale ! Généraliser l'événement, arroser systématiquement chaque coin d'herbe, c'est faire tache d'huile, noyer tout dans la masse. La prairie sèche, jaunie en été, a de beaux atours au retour des pluies d'automne. Et puis, toutes les plantes, les plus grands arbustes, comme les plus simples œillets, n'en profiteront pas de la même façon, au risque de s'étioler, fragiles et sans parfum. Pour peu qu'elles soient bien choisies et entretenues, elles n'ont pas toutes besoin de douche quotidienne à la mode anglaise. Les grands arbres non plus ne requièrent pas cet arrosage ; inutile de les faire rêver de ces caresses humides du matin.

Horace Lenain

Le cinéma d'Art et Essai se meurt Place au désert culturel



Vous avez pleuré lors de la projection de *Cinéma Paradiso* ? Vous avez été éccœuré en découvrant les dessous du commerce de la perche du Nil dans *le Cauchemar de Darwin* ? Vous avez aimé voir ou revoir des classiques de Capra ou de Lubitsch sur grand écran ? Les belles années du cinéma à Chartres sont derrière vous. L'association *Pourquoi pas !* vient en effet d'être sommée, dans un courrier assez comminatoire de la municipalité, de ne plus utiliser la salle Doussineau à La Madeleine. Finies les soirées ? ... Finis les débats ? Les concerts ? Les discussions autour d'un verre ?

De plus, de grosses menaces planent sur la pérennité du cinéma lui-même. En effet, depuis son déménagement à la salle Doussineau, gracieusement mise à disposition par la municipalité, pressée de voir sortir de terre son nouveau joujou cinématographique, le cinéma a perdu

une grande partie de son public. Face aux résultats financiers, l'amour du cinéma deviendra certainement secondaire...

Autrement dit, il sera bientôt impossible de voir un film de qualité à Chartres. Il faudra se contenter des films de l'ABC ou bien filer sur Paris. Le désert culturel avance à grands pas. La municipalité préfère miser sur «l'événementiel» (à quand la fête du blé ? Des corbeaux ? Du vent ?) plutôt que de soutenir les associations et structures culturelles.

Face à ces difficultés, l'association *Pourquoi Pas !* a besoin du soutien de ses adhérents et de toutes les personnes qui pensent que le cinéma n'est pas un vulgaire loisir mais permet de vibrer, de s'épanouir, de réfléchir, de s'exprimer, bref, de se construire.

Ceskapi

La gazette du théâtre

Le 6 septembre, soirée de présentation de «L'essentiel de la saison» (dixit le programme) du théâtre municipal de Chartres. Le président de l'association *Entracte* ouvre la soirée en disant que le théâtre de Jacques Kræmer, c'était compliqué. Il paraît qu'*Entracte* va être renommé «Mouvement des énergies jubilatoires».

La conseillère municipale chargée de Culture, en parlant d'un magnifique théâtre devant un magnifique parking, a provoqué une magnifique bronca. Elle annonce que «la ville de Chartres signera avec l'Etat une scène conventionnée» (sic). Le conventionnement est une «valeur ajoutée» dit-elle avant de laisser la parole au nouveau directeur.

Il paraît que ce n'est pas un homme de culture. D'ailleurs il ne prononcera pas ce mot qui est désormais banni de ce lieu. Son langage, c'est «cahier des charges» ou «prestations». Il a surtout deux mots à la bouche : «nouveau» et «famille». Il y a donc un nouvel agencement intérieur, un nou-

veau mobilier, un nouvel accueil, un nouveau parking, un nouveau foyer qui sera un «café-concert». Et un nouveau tarif famille. Explication : une famille, c'est un papa, une maman et un ou deux enfants. Curieuse définition au XXI^{ème} siècle des familles recomposées...

Cette soirée d'ouverture est traditionnellement un spectacle de plus de deux heures mettant en scène de nombreux artistes programmés pendant la saison. Il se limite cette année à une succession de vidéos. Le directeur, tel un présentateur de télévision, est assis dans un fauteuil et accueille les intervenants qui arrivent en courant sur le plateau pour dire quelques mots d'autosatisfaction avant de regarder leur vidéo.

Il paraît que la programmation est faite pour que les spectateurs puissent se divertir et s'enrichir (terme bien choisi quand il faut s'acquitter d'abonnements en hausse de 25% à 40%, en plus du parking). Mouvement, éclectisme, jeune public, danse, musique, tout public, divertissement, famille sont des mots fréquemment prononcés, mais

il n'a pas beaucoup parlé théâtre. La qualité première d'une prestation est d'être visible en famille, c'est à dire de n'être ni compliquée ni dérangeante.

Exit donc le théâtre contemporain et les grandes créations. Plus question de monter les grands classiques avec une quinzaine d'acteurs et création de décors : on aura droit aux effectifs réduits et mises en scène simplifiées. En lieu et place, il faudra se contenter de Philippe Lipchitz. Saluons son courage d'être monté sur le plateau pour dire un texte : il aurait pu lui aussi envoyer une vidéo. Il faisait pitié, lui qu'on a connu bien meilleur sur ce plateau. Essayer de faire rire à tout prix est la meilleure façon de desservir son texte. Visible-ment, on lui offre la résidence mais pas les moyens.

C'est vraiment la soirée la plus consternante que j'ai passée dans ce théâtre : je craignais le pire, mais à ce point, je n'avais pas imaginé...

Méline Enfaillite

Parking Cœur de Ville : LA solution définitive

Mardi 3 mars 2036, Fari Bole a interviewé Stanislas Vacum, l'actuel maire de Chartres. Nous reproduisons l'entretien qui a porté sur le déficit abyssal lié à l'exploitation du grand parking souterrain situé dans le Cœur de Ville.

- Monsieur le Maire, comment pensez-vous faire face à la situation critique dans laquelle la gestion du parking a plongé la ville de Chartres ?

- Situation critique !... Ha, ha, laissez-moi rire. Voilà bien des mots de journaliste... La situation est délicate, passagèrement délicate, je vous l'accorde, mais nous avons su, dans le passé, surmonter des difficultés autrement plus considérables. Aussi, avant de répondre à votre question, je vous demanderai d'être attentif aux diverses péripéties qu'a connues cet ouvrage remarquable.

- Très bien, monsieur Vacum, je vous écoute.

- Il est donc entré en fonctionnement en 2005. Le maire de l'époque (le pauvre, il n'a pas fait de vieux os dans la fonction !) n'avait malheureusement pas prévu la crise pétrolière qui a entraîné une baisse sensible de la circulation routière, et partant, une sérieuse sous-exploitation du parking. Ses successeurs ont été naturellement obligés de compenser le manque à gagner par une augmentation raisonnable des impôts locaux, à peine 20% par an pendant deux décennies.

- Quand même...

- Il le fallait bien, cher monsieur. Grâce à cette mesure courageuse, on a pu passer un mauvais cap...

- Mais, je crois me rappeler qu'ensuite, ça a été pire...

- Et alors ? Où est le problème ? On a trouvé une solution,

non ? Ne soyez pas défaitistes. Perdez cette habitude de douter de vos dirigeants. Ce sont souvent des visionnaires.

- Tout de même, taxer les piétons !...

- Monsieur Bole, c'est ce qu'on appelle une idée brillante. A partir du moment où il y a plus de piétons que d'automobilistes, on taxe prioritairement les piétons qui n'ont plus les moyens de se payer une voiture. Simple question de bon sens !

- Si vous voulez, mais autour de 2015, ça n'a plus été viable. C'était trop lourd. Il n'y avait quasiment plus de voitures, sauf une poignée de 4X4 de fonction pour le maire et son équipe, lesquels d'ailleurs se garaient gratuitement. Et il fallait malgré tout continuer de rembourser la société Q-Park.

- Je ne dis pas non, cher monsieur Fari. Mais l'idée qu'on a eue ensuite, qui prétendra qu'elle n'était pas bonne ?... Se débarrasser d'une vieillie contre un milliard d'euros, c'était pas une idée géniale ça ?...

- Oser toucher à la cathédrale...

- Quoi la cathédrale ? Une bicoque millénaire tout au plus... Et croyez-moi, votre tas de pierres, il se trouve actuellement très bien où on l'a expédié : un parc Disney en Californie, je crois, ou quelque chose d'approchant... Sans compter qu'on a récupéré l'emplacement pour construire un parking à vélos aérien payant. Encore une

fois, excellente opération, faites-moi confiance, excellente opération.

- Si vous le dites... Malgré tout, ça n'a pas suffi.

- D'accord, en 2020, on a eu des petits soucis avec les taux d'intérêts qui sont passés à 30%. Là, bien

Des bidonvilles, oui, oui, souvenez-vous, ceux qui se sont développés à partir de 2015... Donc, on n'a pas donné suite à cette proposition loufoque qui, d'ailleurs, n'aurait pas rapporté un euro. Puis quelle insulte pour les plus démunis, prétendre les loger sous

blic, on a signé des contrats avec des chaînes de télévision, et ça s'est mis à marcher comme jamais : spectacles toutes les après-midi, des joutes nautiques captivantes, les rouges contre les bleus, avec les perdants qui servaient de nourriture aux requins introduits dans les bassins. Un succès planétaire !

- Mais ça n'a pas duré au-delà de 2030...

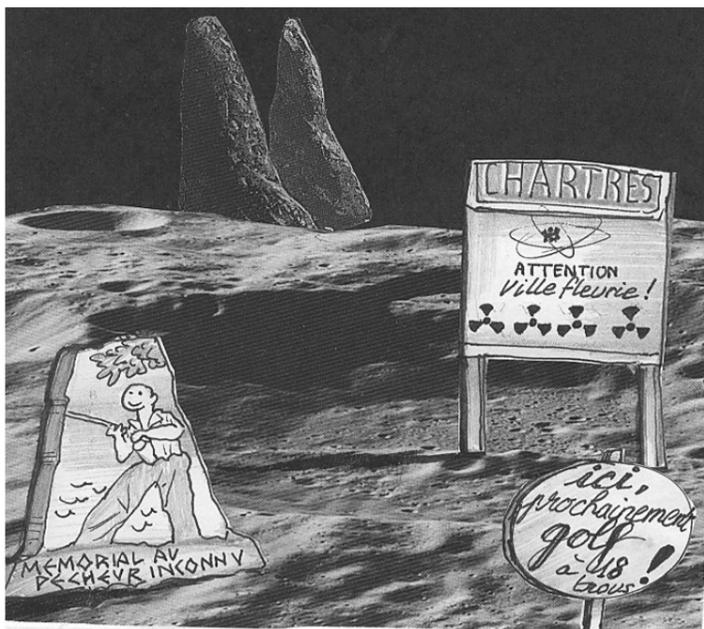
- Hélas, des parieurs mauvais perdants qui nous ont fait un procès stupide. Selon eux, on avait dressé les requins pour qu'ils n'attaquent pas les bleus. Une accusation de trucage absurde... Le pire, c'est que les juges ont suivi...

... et que la ville aujourd'hui, en 2036, à cause du parking, est dans une situation d'endettement préoccupante.

- Préoccupante, laissez-moi rire. Mais c'est grâce à ce parking qu'on va s'en sortir... et au moins pour 100.000 ans...

- 100.000 ans ?...

- Parfaitement, 100.000 ans. J'ai signé hier un projet qui nous met à l'abri pour longtemps. On va utiliser l'ouvrage comme lieu de stockage pour des déchets radioactifs longue durée. Ha, ha, une rente à perpétuité, c'est LA solution définitive. Côté finances, on est tranquille jusqu'en 102.036. Quand je vous disais qu'il fallait nous faire confiance...



sûr, c'était critique, mais vous pourrez dire ce que vous voulez, on a encore trouvé une solution magistrale...

- Les logements sociaux ?...

- Non, oubliez cette idée saugrenue avancée par la gauche ! Ces farfelus suggéraient de réaménager le parking en complexe pour la population des bidonvilles périphériques...

terre comme des rats ! On a préféré raser leurs masures insalubres et les renvoyer dans leur pays. Faut être humain...

- Mais alors ?...

- Si, si, souvenez-vous... L'idée du cirque nautique souterrain... On a inondé le parking à mi-hauteur, on a aménagé des gradins pour le pu-

L'Aiguillon 57, à paraître début novembre, vous fera découvrir les dessous des vidéosurveillances chartreuse et lucéenne.



⊗ **Sur la piste.** Les grandes oreilles de L'Aiguillon ont intercepté une confidence selon laquelle Morland pourrait être inquiet dans une nouvelle affaire concernant la gestion de son ancienne «Imprimerie Morland». En attendant la mise en branle de la justice, notre canard mobilise ses limiers sur la piste.

⊗ **Glandeur.** Les habitants de l'agglomération sont affligés de constater que Morland n'en glande pas une comme 4^{ème} vice-président de Chartres Métropole chargé de l'aménagement du territoire, alors qu'il reçoit 1.500 euros d'indemnités par mois pour ce mandat. A L'Echo (édition du 6 septembre), l'intéressé avoue qu'il s'agit d'une délégation «vide d'intérêt et de responsabilité». Et même de conclure : «Ça et rien, c'est presque pareil».

⊗ **Clientéliste.** L'OPAC 28 veut brader plus d'un millier de logements sociaux qu'il possède à Vernouillet en échange de 26 millions d'euros, un prix très inférieur à l'estimation des Domaines (44 millions). Lu dans La Rep' du 14 septembre : «...Jacques Morland (ndlr : président de l'OPAC 28) est probablement pressé de réaliser cette opération financière. Parce qu'il n'est un mystère pour personne que la situation financière de l'OPAC 28 n'est pas mirobolante. L'Office a un besoin urgent de trésorerie ; non pas pour le financement d'un quelconque programme de construction mais bien pour faire face à ses charges et à l'entretien de son parc». Justement, Morland, clientéliste patenté, a prévu d'utiliser l'argent pour rénover la totalité des 3.000 logements HLM de ...Lucé.

⊗ **Routard.** En un an, Morland a bouffé

60.000 kilomètres de bitume avec sa Laguna municipale. Sachant que sa résidence de Choue dans le Loir-et-Cher se trouve à 80 kilomètres de Lucé, cela correspond à ...375 allers et retours. Franchement, les Lucéens, vous exagérez à protester contre le financement d'un trajet privé avec de l'argent public ; et puis, l'essence coûte si peu cher. Mais du coup, Morland considère que sa bagnole n'est plus en parfait état (évidemment !) et a décidé de s'en débarrasser contre une neuve...

⊗ **CSS.** La plainte pour diffamation qui avait été déposée en juillet dernier contre L'Aiguillon par une fille de feu Jackie Plault, ex-1^{er} adjoint, (voir L'Aiguillon n°55, de septembre 2005) a été logiquement classée sans suite par le Procureur de la République.

⊗ **Loi des séries.** Patrick Subrémon, le préfet d'Eure-et-Loir, a écrit à Morland pour lui demander de retirer, pour cause d'illégalité, la délibération votée le 12 juillet visant à avancer 18.000 euros de l'argent des contribuables lucéens à la famille Plault en réparation de son prétendu préjudice moral. Somme toute, la persistance de Morland à ignorer le droit est ahurissante. Comme si la création d'un service juridique municipal en mai 2004 n'avait servi à rien. Lors du CM du 29 septembre, le maire a bien été obligé de faire voter par ses affidés l'annulation de la délib. Qui a dit que le ridicule ne tuait pas ?

⊗ **Little Brother.** L'installation d'un système de vidéosurveillance par une municipalité est assujettie à l'acceptation préalable du dossier par le préfet et des magistrats. Or, dans le cas de Lucé, si les travaux pour doter la commune de vingt-six caméras ont commencé depuis le début de l'été, les autorités du contrôle étatique n'ont pas encore été informées officielle-



ment du projet de flicage des citoyens. Il y aura du retard à l'allumage. Tant mieux...

⊗ **Fonctionnaire à la barre.** C'est le monde à l'envers : le service juridique de la commune de Lucé se lance en politique, avec la bénédiction du maire. L'Echo du 20 septembre avait titré : «Isabelle Diveki gagne contre le maire». Sept jours plus tard, le journal publie une réaction de ...Jamal Elgani (fonctionnaire territorial normalement soumis au devoir de réserve), en lieu et place de l'intéressé : Jacques Morland.

⊗ **Aiguillonthon.** Dans son édition du 4 octobre, L'Echo s'est «très légèrement planté» en annonçant que des donateurs avaient déjà versé 3.000 euros à L'Aiguillon afin qu'il puisse faire face aux conséquences financières de sa condamnation judiciaire pour diffamation contre le juriste municipal lucéen. En réalité, il fallait lire ...300 euros, mais en seulement trois jours ! Au cours de la manif chartraine du 4 octobre précisément, 233

euros supplémentaires ont été récoltés. Sans compter les promesses de dons. Une autre initiative qui nous fait chaud au cœur : André Bonjour, militant communiste, a proposé une visite payante de la cathédrale (il la connaît comme sa poche) au profit de notre canard. Il paraîtrait même que, dans le milieu du journalisme d'investigation, les directeurs des publications Votre Ville et Lucé Info seraient tentés de s'associer à l'élan de solidarité. Egalement, le gagnant surprise d'un loto récemment organisé à Versailles pourrait offrir l'intégralité de son gain.

⊗ **Pas juste.** A la sortie du CM du 29 septembre, Olivier Laurans, alias Big Brother, avait la tête des mauvais jours. Cela fait plus de quatre ans qu'il se coltine toujours la même Clio municipale poussive quasiment 365 jours par an... Et voilà que les Lucéens s'apprentent à offrir à Morland une nouvelle bagnole d'apparat. Y'a plus d'justice...



La stèle rendant hommage à l'architecte Jean Maunoury devant la cité du même nom est menacée par le projet immobilier du promoteur Gaude à la place de la friche Baty. Gaude, artisan broyeur, ça ne s'invente pas...

Chartres et Lucé, une «grande histoire d'amour»

Lu dans Lucé Info n°21 (mars 2005, page 11) ce chef d'œuvre de propagande et de désinformation morlandesque au sujet des relations entre les municipalités chartraine et lucéenne, entre Jacques Morland et Jean-Pierre Gorges : «...l'excellence de nos rapports et notre parfaite convergence de vues. (...) Notre union avec Chartres est source de progrès et non de soumission». L'Aiguillon a retrouvé dans ses archives des éléments qui contredisent le discours officiel.

- **T**ract de Jacques Morland candidat pour le 1^{er} tour des élections cantonales du 11 mars 2001 : «Pour faire face à Chartres et à la communauté d'agglomération qui prend de plus en plus d'ampleur, il est nécessaire d'avoir un homme fort qui puisse inverser la tendance pour un développement du sud (sic) de Chartres...».

- Lucé Info, n°1, printemps 2001, page 4 : «La presse du samedi 5 mai a relaté le rejet par Lucé de la candidature à la présidence de la Comach de Daniel Guéret. En effet, ce n'est pas l'homme que les délégués lucéens à la Comach ont rejeté mais le principe. Comment admettre qu'un candidat se déclare avant que les dernières élections ne déterminent les élus ? Cette précipitation semblait relever d'un certain marchandage politique. De plus, il faut préciser qu'il n'y a eu, à aucun moment, une volonté chartraine d'ouvrir cette présidence à une autre commune adhérente».

- Lucé Info n°1, page 14, intervention de Morland au conseil communautaire de la Comach du 9 mai 2001 au sujet de la délibération pour la désignation d'un directeur de cabinet qui soit en même temps celui du maire de Chartres et du président de la Comach : «...nous voterons contre cette proposition. (...) Un directeur de cabinet à cheval sur deux postes ne peut appliquer que la politique de son maire et non de son président. (...) C'est donc une politique de filtrage que vous êtes en train de mettre en place (...). Dites-vous bien que nous ne sommes pas dans une mairie, dans un ministère et encore moins dans une multinationale. Nous pensons qu'il s'agit là d'une main mise de la ville de Chartres sur la Comach. Ne prenez-vous pas le même chemin que votre prédécesseur, j'en ai pour preuve la réception du courrier signé de votre main classant les vice-présidents. Alors que nous n'avons jamais abordé ce sujet, bizarrement celui-ci est fait dans l'ordre des postulants à la présidence de la Comach, tous Chartrains...».

- Octobre 2001, Ludovic Bourrelrier, directeur de cabinet du président comachien, envoie par erreur un fax à Jacques Morland, fax qui était destiné à Jean-Pierre Gorges : «Il faut réfléchir à la façon dont tu dois associer Morland à la réorientation du contrat d'agglomération avec la région, car il est le président de la commission de l'aménagement du territoire. Ce n'est pas forcément utile de l'é-

vincer totalement sur ce point. Il est préférable de le faire participer en le noyant». Bourrelrier joue le rôle du fusible : il est viré aussitôt. Commentaire de Morland dans le Lucé Info n°4, à l'automne 2001 : «...Ce n'est pour moi qu'un épisode (...). Cette petite mésentente permet de remettre les choses en place et aussi de connaître le fond de la pensée des hommes».

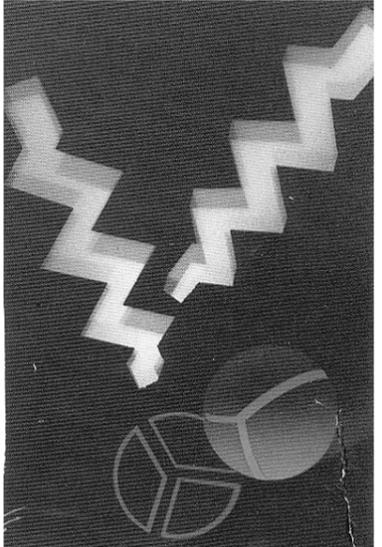
- Lucé Info n°12, mars 2003, page 10, point de vue de Morland intitulé «Lucé dans la Communauté d'Agglomération» : «...Un projet de réforme de la répartition des sièges a été présenté aux communes membres de la Comach et chaque conseil municipal devait se prononcer sur ce sujet. (...) Le Conseil Municipal de Lucé, dans sa séance du 20 février 2003, a rejeté cette proposition par 26 voix contre, estimant que cette réforme va à l'encontre des intérêts de Lucé (...) En effet, aujourd'hui, Chartres ne peut rien faire dans Lucé alors qu'avec la nouvelle répartition, Chartres n'aurait plus besoin de Lucé. (...) Dès le lendemain de ce vote, j'ai reçu une lettre du Président de la Comach, stipulant qu'il mettait fin à ma délégation (ndlr : de vice-président). Pouvons-nous continuer aujourd'hui à construire l'avenir de l'agglomération chartraine dans de telles conditions ?».

- Septembre 2003, histoire d'embêter Gorges avec son projet de cinéma multiplexe aux Enfants du Paradis, Morland dévoile son propre projet de multiplexe (8 à 12 salles) sur le site du CM 101. Après marchandage, le projet lucéen est enterré. En contrepartie, Morland retrouve sa délégation de vice-président à la Comach et les indemnités qui vont avec.

- L'Echo Républicain du 25 juin 2004, page 9, interview de Morland trois jours avant son procès pour prise illégale d'intérêts devant le tribunal correctionnel de Chartres : «- J'ai beaucoup d'ennemis qui luttent, à visages masqués ou découverts, pour me faire tomber... - Au sein de votre propre famille politique ? - Possible, oui... J'ai eu quelques déboires récemment, notamment pour une affaire de fax».

- Condamné pour prises illégales d'intérêts en octobre 2004, Morland se retrouve en position d'extrême faiblesse. En échange d'un soutien politique pour retarder au maximum son départ, il se résout à venir manger dans la main de Gorges. Les termes du pacte de non-agression sont les suivants : le Conseil Municipal de Lucé du 27 janvier 2005 est sollicité pour l'approbation d'un second projet de nouvelle répartition des sièges au Conseil Communautaire de Chartres Métropole (ex-Comach), presque le clone du premier. Comme par hasard, cette fois, le vote de l'équipe Morland est favorable...

- Dossier sur le «petit monde de Jean-Pierre Gorges» dans L'Echo du 6 septembre 2005 : «...le maire de Lucé a totalement basculé, en 2003, dans le camp des victimes du président de Chartres Métropole». Morland confirme : «Il m'a mis sur la touche. (...) Je ne suis pas dans les petits papiers (...) Même mes adjoints ont des postes plus importants que le mien à Chartres Métropole...».



Vive l'énergie !

Au siècle dernier, que d'événements, Des guerres des peines, des amusements. D'nos jours dans notre société, Il faut parfois bien rigoler. Du téléthon aux restos du cœur, Nous avons tous les mêmes valeurs. Ces démocrates qui nous gouvernent, Nous rongent de balivernes, Ces équipes de protozoaires, Traduction d'un Petit Robert, Des équipes ayant pour cerveau, La possession d'un seul noyau. Comment voulez-vous qu'on avance Devant tant de protubérance ? Nous, gens de L'Aiguillon, Nos noyaux sont en alternance. De nos protons, d'nos électrons, Nous affirmons notre résistance À ces élus apathiques. Ô Aiguillon, force magique, T'es notre force atomique. Chaque mois, avec émotion, J'attends mon Aiguillon. Je comprends tous ses détracteurs, Pour eux, c'est un vrai malheur. Ne plus pouvoir gruger la société, En toute impunité. Avant, profitant de toutes les diversions, Ils commettaient leurs infractions L'Aiguillon aidé de ses neutrons, Finira par avoir raison.

Alain Proviste

Souvenez-vous du 17 octobre 1961 et d'Elie Kagan



rossés de coups. De cette nuit d'horreur, l'Histoire n'a conservé qu'un seul témoignage implacable, celui du reporter photographe Elie Kagan (1929-1999). Sous forme d'instantanés

de sang et de honte pour notre République. Survivant de l'Holocauste, perpétuellement révolté contre les injustices, Elie Kagan avait réalisé les premières images sur les SDF, soutenu les revendications du mouvement Droit Au Logement (DAL) et la cause des Sans-Papiers.

Je l'avais rencontré deux fois. La première, c'était en avril 1988, lors de l'enterrement au cimetière parisien du Père-Lachaise de la militante sud-africaine de l'ANC Dulcie September (assassinée par les services secrets du régime de l'apartheid). En vieux briscard du photoreportage, au milieu de la foule très dense, il mitraillait à l'aise du haut de son escabeau en aluminium. La photo est un peu floue. Autour de son cou, une chaîne avec l'étoile de David. «Elle me protège», me confiait-il.

La deuxième, un mois plus tard, le 8 mai 1988. Il est 20 heures 10, tout près du siège parisien du Parti Socialiste, rue de Solferino. Mitterrand vient de remporter sa seconde victoire présidentielle. Sur le trottoir, un couple enlacé, heureux. Dans mon objectif, je découvre Kagan par hasard. C'est sur lui que je fais la mise au point avant d'appuyer sur le déclencheur.

Gérard Leray



Est-ce ainsi que les hommes vivent ?

Novembre 2000. Avec un demi million de voix d'avance sur l'ensemble des Etats-Unis d'Amérique, mais 537 voix de moins sur son adversaire le très conservateur ultralibéral George W. Bush dans l'Etat de Floride (dirigé alors par son propre frère), le démocrate Albert Gore perd les élections présidentielles américaines.

Dimanche 21 Avril 2002, 20 heures. Les Français découvrent avec stupeur les têtes des finalistes du 2^{ème} tour des élections présidentielles. A choisir entre la peste et le choléra, Chirac est élu avec 82% des suffrages par les démocrates républicains.

18 septembre 2005. Aux élections législatives allemandes, Angela Merkel (CDU) et Gerhard Schröder (SPD) se tiennent dans un mouchoir de poche et revendiquent l'une et l'autre la place de chancelier. Leurs programmes sont tellement cousins qu'ils réussissent à s'entendre pour constituer un gouvernement d'Union Nationale.

Mai 2007. Une guerre civile éclate en France après des élections présidentielles très contestées, où Alain Madelin dispute l'Elysée à Philippe de Villiers.

Tout est affaire de décor [...] A quoi bon puisque c'est encore Moi qui moi-même me trahit Moi qui me traîne et m'éparpille Et mon ombre se déshabille Dans les bras semblables des filles Où j'ai cru trouver un pays [...] Est-ce ainsi que les hommes vivent ? Et leurs baisers au loin les suivent Comme des soleils révolus.

Louis Aragon

Monsieur R ... Le rap qui dérape...

Dans la rubrique «Horizons Gros plan» du Monde daté du 31 août 2005, Patrick Roger signe un article complaisant, «Monsieur R..., le rap qui choque», sur le nouvel album de Richard Makela, «Politikment incorrekt».

«La France est une garce, n'oublie pas de la baiser jusqu'à l'épuiser, comme une salope il faut la traiter, mec».

A quelle cause doit-on ce propos de petit souteneur ou de fond de commissariat ? Citons Richard Makela, son auteur : «Mettre sur la place publique le débat sur le passé colonial de la France», qui ajoute : «le rap est la seule musique rebelle aujourd'hui, la seule que les jeunes concernés comprennent».

Mais que peuvent-ils comprendre, les jeunes ? (jeunesse réduite aux seuls «mecs», semble-t-il), sinon le triomphe du message de la violence phallogratique (et ce n'est pas le rap en tant que mode d'expression qui est ici mis en cause). Cette symbolique éculée, qui tient en détestation le sexe de la femme, puis érige en arme de guerre le phallus, ne peut que discréditer et flétrir la cause supposée défendue.

Cette rhétorique désastreuse à l'adresse de la jeunesse appelle à la punition par le viol et renvoie tristement à des problématiques perverses, fascistes, observées dans les Balkans, en Afrique noire, en Tchétchénie, où le viol collectif est désormais partie intégrante de l'arsenal d'anéantissement.

Ces propos scandalisent, mais ils sont surtout consternants... D'autant qu'ils sont cautionnés et «promotionnés» par Olivier Besancenot, notre facteur révolutionnaire qui, séduit par le chanteur rebelle, s'est cru obligé d'échanger sa casquette avec celle du rapeur.

Le rapeur dérape mais, plus accablant encore, le facteur se trompe de message et de destinataire ! Peut-on être révolutionnaire et prendre la posture du misogyne qui méprise la moitié de l'humanité... «Mec» !

Chassez le machisme, il revient au galop ! Décidément, l'histoire bégaie...

Claude Marill

NDLR : Suite à la parution de cet album, les réactions les plus vigoureuses émanent de ceux qui estiment que l'image de la France est salie... Qu'en pense-t-on du côté des femmes à la LCR ?



Réunion publique avec

Alain Krivine (LCR)

21 octobre à Champhol 20h30 salle des Champs Brizards

Un peu d'Humanité...

Tandis que des hommes, des femmes et des enfants meurent dans des taudis, on plafonne le taux d'imposition en France en balayant l'Impôt de Solidarité sur la Fortune d'un revers de la manche, sans débat. Dans le même temps, d'autres Noirs et pauvres (bien sûr) sont abandonnés à leur sort catastrophique en Louisiane. Il a fallu...vingt jours à un navire-hôpital de l'armée américaine pour accomplir le trajet Washington-la Nouvelle-Orléans ! En Irak, où une grande nation transparente et démocratique est allée insuffler la liberté et la démocratie, des attentats quotidiens provoquent jusqu'à 150 morts. Dans cet étourdissement d'égoïsme, d'indifférence et d'horreur, je ne sais plus à quel saint me vouer pour redonner un peu d'humanité à ce monde.

Deuxième week-end de septembre, les communistes font justement la Fête de l'Humanité. J'y vais pour me ressourcer, écouter des débats, des idées, de la

musique, parler avec des gens, voir des sourires pleins d'espoir. Je me sens enfin apaisée et confiante. Hélas, j'apprends que Laurent Fabius, invité à un forum, a été hué, chahuté, et la cible d'un lancer d'œuf. Je suis triste ; je me demande comment l'humanité va pouvoir avancer avec des humains aussi irrespectueux. Comment va-t-on pouvoir fabriquer une union à gauche s'il est impossible de discuter calmement et civilement ? Je ne suis pas naïve par rapport aux ambitions de Fabius, je ne demande pas de haie d'honneur pour lui, mais tout de même, il a eu le cran de dire au journal de 20 heures sur France 2 : «Si nous avions si bien gouverné et compris les Français, nous serions encore au gouvernement». Un homme politique qui avoue s'être fourvoyé, un socialiste qui admet que le gouvernement Jospin n'a pas tout réussi, mérite-t-il un tel traitement ?

Dominique Chéron

4^{ème} fête de l'Egalité samedi 15 octobre à partir de 15h30, foyer culturel de Beaulieu Faisons la fête aux Sans-Papiers !

Les préfets doivent faire du chiffre

9 septembre 2005, discours de Sarkozy aux préfets (extraits) :

«La lutte contre l'immigration irrégulière doit constituer le deuxième axe majeur de votre action. Lors de notre dernière rencontre, je vous ai fixé des objectifs chiffrés, en vous demandant de procéder, au minimum, à 23 000 éloignements d'étrangers en situation irrégulière cette année. Je constate qu'à la fin du mois d'août, 12 849 étrangers avaient fait l'objet d'une mesure effective d'éloignement: sur huit mois, 56 % des objectifs ont été atteints. Il vous reste donc cinq mois pour accentuer l'effort. J'observe d'ailleurs que, d'une préfecture à l'autre, les résultats sont inégaux. Or, j'attends de tous une entière mobilisation. Et j'invite les préfets dont les résultats sont inférieurs à la moyenne à se rapprocher du Centre national de l'animation et des ressources (CNAR) pour bénéficier d'un appui opérationnel. (...) c'est une obligation de résultats qui vous est fixée. (...) **Je vous demande de savoir résister aux pressions de tels ou tels "collectifs" ou "coordinations", qui ne représentent qu'eux-mêmes...**».

«Je terminerai par des éléments relatifs à la gestion du corps, qui ne sont pas indifférents, compte tenu des exigences qui pèsent sur vous et vos collaborateurs immédiats. Le régime indemnitaire connaîtra pour la 3^{ème} année consécutive, une augmentation notable. Ainsi un sous-préfet de classe 5 (début de carrière) ou de classe 1 (préfectable) aura vu son régime indemnitaire progresser de **30 %** depuis 2002, voire jusqu'à **45 %** grâce à la modulation. Un préfet hors classe aura bénéficié d'une progression de **35 %**... (ndlr : tous les fonctionnaires ne sont pas logés à la même enseigne)».

Humeurs

Frais de bouche. Pendant douze ans, entre 1987 et 1995, les contribuables parisiens ont financé à hauteur de 2.140.000 euros (14 millions de francs) les dépenses alimentaires du couple Chirac dans leur appartement de fonction à la mairie de Paris, soit 600 euros (4.000 francs) par jour. Comme Mitterrand, l'accouru de la Corrèze nous aura caché la liste complète de sa descendance. Et si ça se trouve, c'était pas des frais de bouche mais des frais de douche. Parce qu'à quinze dans l'appart', il devait y avoir «des odeurs».

Cul et chemise. Une question essentielle se pose dans la perspective des élections législatives françaises prévues pour la fin du printemps 2007 : le PS (équivalent du SPD allemand) et l'UMP (clone de la CDU) préféreront-ils gouverner ensemble plutôt que de s'allier respectivement avec le «Non de gauche» et l'UDF bayrouiste ?

Vachement peur. Thierry Breton, ministre de l'Economie et des Finances, jure qu'il y aura des représailles financières contre les compagnies pétrolières qui tardent à répercuter sur les pompes à essence la légère baisse du prix du baril de pétrole brut enregistrée à la mi-septembre. Explication de leur absence de réaction : elles sont tétanisées de trouille...

Ecolo-illusion. On le sait, les biocarburants, ça marche : éthanol, diester... et même l'huile végétale pure ! Ça roule pareil qu'avec du pétrole ! Sauf que l'huile végétale, c'est interdit d'en mettre dans nos réservoirs et que les autres substituts sont bloqués, découragés par l'Etat (et mes taxes !?) et par les pétroliers (et mes profits !?). Les biocarburants présentent quelques avantages, apparents ou réels : c'est un débouché pour nos agriculteurs ; on a pas mal de surface en France ; la pollution est limitée ; le coût est avantageux. Sauf que pour remplacer intégralement notre essence, il faudrait multiplier les surfaces agricoles par sept ! Sauf que, sans le recours aux engrais (produit pétrolier), la productivité sera moindre... Sauf qu'il faudrait renoncer à l'agriculture pour se nourrir... Bref, manger ou conduire, il faudrait choisir ! Quant à faire voler nos "Rafale" à la betterave et naviguer notre "Charles de Gaulle" à l'artichaut...

«PARADISE NOW», d'Hany Abu-Assad

Tourné à Naplouse en 2005, non sans difficultés, par le réalisateur du «Mariage de Rana» (2003), sélectionné au festival du film de Berlin (2005), ce film tente de montrer, du point de vue palestinien, les dernières heures de deux jeunes kamikazes. Amis d'enfance, ils sont liés depuis plusieurs années, déjà, par un contrat moral avec une faction (dont le spectateur ne saura quasiment rien). Désignés pour commettre un attentat-suicide à Tel-Aviv, ils sont conduits à la frontière, bardés de leurs ceintures d'explosifs, mais l'opération ne se déroule pas comme prévu.

Le film souffre de quelques faiblesses : des situations et des caractères à peine ébauchés ; au contraire, quelques passages un peu trop démonstratifs ; un suspense dont l'utilité n'est pas évidente. Mais ces quelques réserves ne sauraient effacer l'importance d'un long-métrage qui aborde pour la première fois le thème des attentats-suicides. Il nous montre des kamikazes comme des êtres ordinaires qui cherchent à mener une vie normale. La violence n'est jamais montrée : le réalisateur veut nous prouver qu'elle n'est ni naturelle ni culturelle. Il ne justifie pas les attentats, il essaie de nous faire comprendre les réactions des Palestiniens.

Ce film d'une heure et vingt-sept minutes est projeté, à Paris, depuis le 7 septembre. L'«Association Solidarité avec les Camps Palestiniens de Bethléem» espère le présenter, à Chartres, dans les mois à venir.

Monique Vincent



Dans le silence intergalactique des médias, on ne vous entend pas crier...

Pour voir TFI évoquer la guerre qu'y s'y déroule, il faut un Beslan, et encore... Quelques journalistes résistent à leur rédac' chef, passent pour des obsessionnels, des fanatiques. Prenons quelques chiffres comparatifs avec le conflit en Irak.

Les Américains occupent le terrain (434.000 km², 23 millions d'habitants) avec environ 200.000 soldats (tout compris), plus toute une armada terrestre et aéronavale.

Les Russes mobilisent, eux, plus de 100.000 soldats pour un territoire de 12.000 km², peuplé aujourd'hui de 800.000 (?) habitants. Beaucoup de matériel, là aussi, côté russe. Quelles sont les pertes

respectives des occupants ?

En Irak, depuis le 20 mars 2003, environ 2.500 soldats alliés tués, plus environ 5.000 supplétifs (mercenaires, personnels au service des alliés). Quelques dizaines de milliers de blessés et d'évacués sanitaires. Plus 5.500 déserteurs... Ajoutons-y environ 20.000 Irakiens pro-américains tués.

En Tchétchénie, environ 25.000 soldats russes tués sur les deux guerres (1994-1996 et 2001-2005). Chiffres officiels, bien entendu. Nous n'incluons pas ici les appelés morts de sévices dans leurs casernes. C'est bien connu, le Russe est aussi dur avec les siens...

En face, les chiffres, forcément évaluatifs : plus de 120.000 Irakiens (rebelles, civils) sont décédés du fait de la guerre. Combien de Tchétchènes ? 80.000 morts lors de la 1^{ère} guerre, 120.000 pour l'actuelle. Chiffres contestés des deux côtés, mais bon, l'ordre de grandeur est là. Pour une population initiale d'un million d'habitants, un Tchétchène sur cinq a disparu ! Rapporté à la France, cela donnerait... 12 millions de morts !

Sans minimiser l'hécatombe humaine en Irak, on ne peut pas parler de génocide. En Tchétchénie, si. Sauf qu'on n'en parle pas.

Dimitri Keltchewsky

Si c'est un Noir...

Dans son film *Fahrenheit 9/11*, Mickael Moore nous apprend que des Etats du sud-est des Etats-Unis d'Amérique ont rayé des listes électorales les citoyens ayant eu affaire avec la justice (jusqu'à la simple contravention), pour éviter le vote des électeurs favorables aux démocrates, c'est-à-dire les Noirs.

Les images des conséquences de l'ouragan Katrina en Louisiane nous le confirment : aux USA, les pauvres sont bien les Noirs. Quand un Blanc sort d'un magasin abandonné, c'est pour se procurer des produits de première nécessité. Lorsque c'est un Noir, c'est forcément un pillard ! Tir à vue sur tous les pillards, telle est la consigne donnée à l'armée suréquipée. Le contraste est grand avec les images des militaires indonésiens juste après le tsunami du 26 décembre 2004. Le caractère sacré de la propriété, aux USA, prend ici tout son sens.

L'enseignement du film *Le cauchemar de Darwin* projeté vendredi 3 septembre à l'initiative de l'association *Pourquoi Pas !* dans une salle Doussineau comble : en Tanzanie, le commerce du poisson et le trafic d'armes entre l'Europe et le lac Victoria ne profite pas aux habitants. Ceux-ci sont exploités comme des esclaves à la pêche ou dans des usines de conditionnement. Tout autour, ce n'est que misère, prostitution, drogue à la colle et clochardisation des jeunes orphelins de leurs parents victimes du sida.

A Chartres, rappelez-vous le 11 juillet dernier, à l'hôtel de l'Ouest, la police déluge des Sans-Papiers à coup de bélier ! La plupart sont d'origine africaine. A Paris, à la fin de l'été, dans les 3^{ème} et 13^{ème} arrondissements, deux immeubles ont brûlé, entraînant la mort d'au moins vingt-quatre personnes, dont une majorité d'enfants tous d'origine africaine.

Au vu de tous ces faits, on se dit que l'esclavage, le racisme et le colonialisme sont décidément toujours d'actualité !

Denys Calu

Solidarité avec les réfugiés palestiniens de Bethléem

L'«Association Solidarité avec les camps Palestiniens de Bethléem» vous invite à participer aux différentes manifestations qu'elle prévoit, pour la fin de l'année civile 2005, afin de soutenir financièrement les habitants du camp d'Aïda particulièrement victimes de l'occupation israélienne en Cisjordanie. **Retenez ces dates et venez nombreux :**

Samedi 5 novembre : «Couscous de la solidarité» à 19 heures au Foyer Culturel de Beaulieu. Au cours de cette soirée, des amis d'Orléans et de Dreux témoigneront de leur mission internationale en Palestine, durant l'été 2005.

(Participation au profit du camp d'Aïda : 12 € par personne adulte, 7 € pour les enfants).

Samedi 25 et dimanche 26 novembre : exposition vente au salon d'artisanat d'art d'Amnesty International. Nous y proposerons des objets d'artisanat réalisés par les femmes du camp d'Aïda, de l'huile d'olive vierge du Philistin. **Pensez à vos cadeaux de Noël !**

Samedi 2 et dimanche 3 décembre : vente de produits palestiniens, au marché de Noël du Forum de la Madeleine, à Chartres.

Pour plus d'information et pour vos réservations à la soirée couscous, prenez contact avec nous : 02 37 36 64 44 ou 02 37 28 43 83.

M.V.



A qui profite l'eau ?

Café politique du 3 septembre au Floribar. On a cité beaucoup de chiffres. L'eau douce ne représente que 0,65% de toute l'eau de la planète. 1.500 millions d'habitants de la planète n'ont pas accès à l'eau potable. En 1977, le premier Forum mondial de l'eau organisé par les Nations Unies avait conclu que «tout le monde a le droit d'accéder à l'eau potable». En 2000, lors du 2^{ème} Forum, cette phrase a été remplacée par «l'accès à l'eau doit être considéré comme un besoin vital».

La consommation d'eau en France : le prélèvement annuel est de 41 milliards de m³. EDF utilise 15 milliards de m³ pour le seul refroidissement de ses centrales nucléaires ; l'industrie en utilise 5,5 milliards, même quantité pour l'agriculture, cependant que 4,3 milliards de m³ sont distribués aux particuliers. Une nappe d'eau contaminée met 1.000 ans pour se régénérer, un océan 4.000 ans, un glacier 15.000 ans.

En France, 56% des communes et communautés urbaines (représentant 80% de la population) ont délégué la gestion de l'eau à des sociétés privées. La France occupe les deux premières places au classement mondial des sociétés distribuant l'eau potable avec Veolia Environnement (Générale des Eaux) et Suez (Lyonnaise des Eaux). Le prix de l'eau distribué par des sociétés privées est supérieur de 80% à celui des régies municipales. Chiffre d'affaires 2004 de Veolia Environnement : 24,7 milliards d'euros, résultat d'exploitation en hausse de 13,5%, bénéfice en hausse de 694 millions d'euros et dépasse les 3 milliards d'euros. Compte tenu de ces bons résultats, l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2005 a voté une augmentation du dividende net par action de 23%.

Chartresains et habitants de l'agglomération, en payant votre facture à la CEO, filiale de Veolia, songez qu'avec votre argent, les actionnaires se sont augmentés de 23% (quel montant d'augmentation de salaire avez-vous eu cette année ?) ! Essayez d'imaginer ce que représentent 24,7 milliards d'euros, par exemple combien de fois votre revenu annuel ?

Jean-Francois Martin

A l'initiative du MRAP de Chartres

Conférence-débat avec **Alain Gresh**, rédacteur en chef du *Monde Diplomatique*

L'Islam, la République et le monde

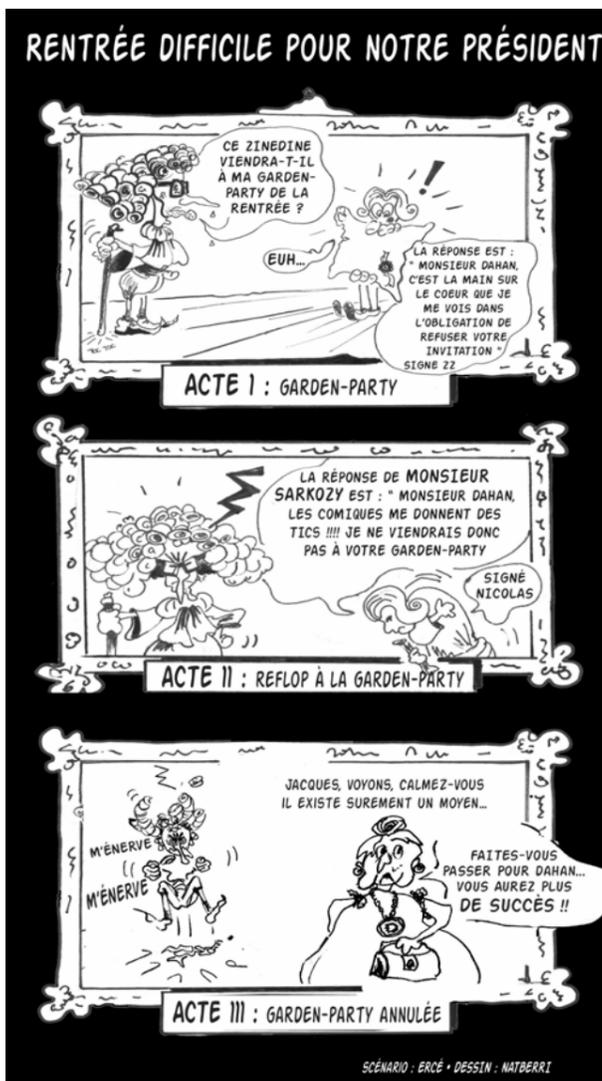
8 novembre, 20h30, salon Marceau, mairie de Chartres

Humeurs

Un vacancier privé d'Internet. Olivier part en vacances le 1^{er} août pour un petit mois. Il ne savait pas que sa facture France Télécom, datée du jeudi 28 juillet, arriverait chez lui lorsqu'il serait parti. En bon gestionnaire libéral, ne voyant venir aucun règlement, le responsable de la facturation envoie un rappel le 19 Août. Olivier rentre chez lui le 25, découvre la facture et le rappel dans sa boîte à lettres, également que sa ligne a été coupée. Ça, c'est de la gestion expéditive ! Et Olivier se voit demander dix euros pour la réouverture de sa ligne ! Est-ce un excès de zèle d'un employé ou bien une manière efficace de pousser les abonnés à souscrire un prélèvement automatique ? Merci France Télécom !

Exemple. Le 25 septembre, les Suisses se sont prononcés par référendum en faveur (56%) de la libre circulation des travailleurs entre la Confédération Helvétique et les dix nouveaux Etats membres de l'Union Européenne (depuis mai 2004). Un accord de libre circulation avait été passé entre l'UE et la CH du temps où l'UE comptait quinze Etats membres. L'UE étant passée à vingt-cinq Etats, les citoyens suisses ont donc été consultés pour l'extension de cet accord. Ainsi, le peuple suisse, qui ne fait pourtant pas partie de l'UE, a été le seul peuple européen à se prononcer sur l'élargissement. Quant à eux, les quinze chefs d'Etat et de gouvernement l'avaient décrété en sommet européen, sans demander leur avis à leurs concitoyens.

Prévention après coup. Entendu sur RTL le 2 octobre matin un vibrant plaidoyer en faveur de la vidéosurveillance. La correspondante de la station au Royaume-Uni déclare : «Ci, les experts considèrent qu'elle est un excellent moyen de prévention des délits et des crimes». La preuve, grâce à l'analyse des enregistrements des 400.000 caméras installées à Londres, les auteurs des attentats et des tentatives d'attentats dans la capitale du royaume commis l'été dernier ont été identifiés et plusieurs arrêtés...



L'humoriste et imitateur **Gérald Dahan** est un adepte du canular téléphonique ; le mois dernier, il avait réussi à piéger Zinedine Zidane et Raymond Domenech au moment de l'hospitalisation de Chirac suite à son accident cérébral.



La première victoire des faucheurs d'OGM

Les procès des huit faucheurs interpellés le 7 juillet dernier pour avoir neutralisé des essais OGM sur les communes de Greneville-en-Beauce et de Neuville-au-Bois (Loiret) sont tous reportés au jeudi 27 octobre 2005, à partir de 9 heures, devant le tribunal correctionnel d'Orléans.

La volonté du procureur du tribunal d'Orléans, de voir appliquer toute la rigueur de la loi Perben dans le sens de la comparution immédiate, n'a pas été suivie par le président du tribunal. Lequel a penché en faveur de la thèse défendue par les avocats des faucheurs : le report au 27 octobre, date choisie pour juger les quarante-quatre personnes qui avaient détruit un essai OGM en août 2004 sur les mêmes lieux, avec les mêmes protagonistes : la multinationale Monsanto et les faucheurs volontaires de la région Centre.

Ce grand procès régional s'inscrit dans une suite de procès nationaux, regroupés sur trois mois (septembre, octobre et novembre 2005). Mon sentiment est que l'Etat se désengage du débat public demandé par les citoyens et qu'il le fait porter par les médias dans un message brouillé qui laisse planer le doute. *Le Figaro* constate que 500 hectares de maïs transgénique sont déjà cultivés avec autorisation et que 500 autres hectares le sont illégalement. Il s'agit de banaliser la culture des OGM sur le territoire, de «criminaliser» les actions de fauchage. Le



débat de fond sur les OGM en plein champ est bien abordé dans les procès actuels, mais le fait d'organiser tous les procès sur une période courte en réduit la portée. Dans trois mois, on risque de ne plus en parler ! Les premières sanctions demandées par les procureurs veulent dissuader les faucheurs de recommencer, de leur faire peur : ils sont «interdits de paraître sur les champs d'OGM» !

Qu'en sera-t-il des quarante-neuf faucheurs appelés à comparaître le 27 octobre ? Déjà l'action collective a été reconnue et c'est une grande satisfaction. Nos actions de fauchage, considérés par la justice comme des délits, sont commis au bénéfice des citoyens, de l'intérêt général et de la biodiversité.

Mauricette Girard, faucheuse volontaire

La lutte continue

Une trentaine de personnes sont présentes ce mercredi 14 septembre pour le 3^{ème} acte du procès des faucheurs volontaires. Nous n'attendons aucune surprise : le tribunal va ordonner le report du cas «Mauricette Girard» à l'audience collective du 27 octobre prochain. N'empêche, dans cette bataille de David contre Goliath, il ne faut absolument pas flancher sur le terrain du militantisme. Nous savons que le terrain juridique est miné. En effet, malgré la jurisprudence «commune de Coings»*, la politique gouvernementale commande aux préfets de saisir systématiquement les tribunaux administratifs pour obtenir l'annulation des arrêtés municipaux anti-OGM.

Sur le terrain politique, les choses sont aussi compliquées. Par exemple, d'un côté, le site Internet du Conseil Régional du Centre met à disposition un dossier juridique pour aider les maires à prendre des arrêtés anti-OGM dont la forme serait incontestable. De l'autre côté, la Commission Permanente de la Région subventionne le centre INRA d'Orléans qui cultive à l'air libre des peupliers transgéniques (sur France 3, l'INRA assure que le pollen est ramassé pour éviter toute contamination, que nous n'avons rien à craindre !!). Vous voyez donc que la guerre engagée contre les intérêts financiers, puisqu'il ne s'agit que de cela, est loin d'être gagnée. Encore une fois, les décideurs politiques se sont laissés séduire par le doux son des sirènes de l'argent. Sans compter que les quelques maires qui ont plusieurs fois sollicité l'Association des Maires de France, pour qu'un vrai débat s'instaure, n'ont jamais obtenu de réponse.

Enfin, je voudrais rapporter les paroles

d'un maire agriculteur : «Je ne suis ni bio ni écolo, je suis paysan. Cela a suffi à motiver la prise d'un arrêté anti-OGM. Si je me bats contre les OGM, c'est pour défendre mon outil de travail. Je suis déjà très agro-dépendant et je ne peux plus auto-produire mes semences. Je ne veux pas finir en travailleur à la façon de Monsanto. Dans ma commune, il y a trente-cinq éleveurs, aucun n'est bio, mais tous sont anti-OGM car il n'y a aucune traçabilité sérieuse possible. Pour moi, l'agriculture de qualité ne peut pas se conjuguer avec OGM». Des paroles honnêtes qui font du bien à entendre...

Dominique Chéron

* Jugement du tribunal administratif de Limoges rendu le 27 Mars 2003 (préfet de l'Indre contre commune de Coings) : "...en vertu des articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé de la police municipale et peut à cet effet prendre des mesures de police plus rigoureuses que la réglementation nationale ; ...par suite, si en application des dispositions combinées des articles L.533-2 et L.533-3 du Code de l'Environnement et de l'article 2 du décret du 20 Septembre 1996 sus visé la dissémination volontaire de produits composés d'organismes génétiquement modifiés est soumise à autorisation préalable du Ministre chargé de l'environnement, le Maire de la Commune de Coings était compétent pour interdire, au titre de ses pouvoirs de police municipale, la culture de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de sa Commune".

28 et 29 octobre 2005 : procès à Orléans des faucheurs volontaires interpellés en 2004 et 2005. Bouffe, musique et causeries, venez nombreux !

L'environnement dérange

«1. Aujourd'hui, l'environnement dérange, car il met en jeu de puissants intérêts économiques. 2. Éoliennes : une technique qui dérange. 3. Énergie : rien ne va plus.»

Ce pourrait être les titres d'un dossier publié dans *Marianne* ou *Alternatives Économiques*. Ce sont en fait les trois titres d'un dossier «environnement» des *Cahiers techniques du Moniteur*, de juin/juillet 2005. On y apprend que le bâtiment, depuis le choc pétrolier de 1973, s'est adapté aux nouveaux besoins en proposant des isolations renforcées, des doubles vitrages et une réglementation thermique exigeante. Puis, sont venus l'isolation phonique des locaux, l'interdiction de l'amiante dans la construction et le recyclage des déchets sur les chantiers.

Mais, ce qui surprend pour une revue technique largement financée par les grandes entreprises du Bâtiment Travaux Publics (BTP), c'est qu'elle critique dans deux petits encarts, d'une part, la politique anti-éolienne et, d'autre part, la politique pro-nucléaire de la France.

Pour les éoliennes, le seuil trop élevé de vingt mégawatts, à partir duquel EDF est tenu d'acheter l'électricité produite par le vent, est dénoncé. Les permis de construire n'étaient déjà pas facile à obtenir... C'est pourtant l'énergie renouvelable la plus au point en terme de rendement. Le problème est qu'elle porte en elle la mort programmée d'un organisme centralisateur (EDF), puisqu'on peut sans difficulté l'implanter autour des villages : à partir de 400 mètres, le bruit des hélices n'est plus perceptible.

Pour la politique nucléaire, qui offre l'avantage de ne pas émettre de gaz à effet de serre, la revue s'interroge sur le traitement des déchets, les risques de l'enfouissement et le coût de la déconstruction des centrales hors service. Que deviendront les centrales si l'eau des rivières, qui sert au refroidissement, venait à manquer ? Conclusion : il est peut-être temps de mettre en place une politique énergétique alternative, d'économie et de diminution de nos besoins. Si la prise de conscience gagne le milieu du BTP, c'est bon signe ! Le lobby du BTP parviendra-t-il à se faire entendre par le gouvernement, malgré les pressions du lobby nucléaire ? Suivra-t-on les traces de l'Allemagne et du Danemark en matière d'énergie ? Hélas, la politique de «tous les œufs dans le même panier (nucléaire)» a sans doute encore de beaux jours devant elle.

Denys Calu



Radions le nucléaire

Manif à Bar-le-Duc le 24 septembre

6.000 manifestants contre l'enfouissement des déchets nucléaires sur le site de Bure, dans la Meuse. Le Réseau «Sortir du nucléaire» dénonçait : le projet à Bure mais également n'importe où ailleurs, la continuation de la production de ces déchets, la construction des EPR, nouveaux réacteurs générant de nouveaux déchets. Il réitère ses principaux axes : arrêter au plus vite le parc nucléaire ; promouvoir économies d'énergies et énergies renouvelables.

Rapport de l'ONU sur Tchernobyl

Après avoir annoncé trente-deux morts il y a quinze ans, l'ONU chiffre le nombre de victimes à ...cinquante-neuf. Plus 4.000 à venir. Vive Tchernobyl ! Si l'on compare aux 1.200.000 morts annuels dus à la seule circulation automobile, Tchernobyl lave plus blanc. Déjà que le nuage radioactif avait, selon les chiffres officiels de l'époque, décontaminé notre pays sans même franchir les frontières... Cette sous-évaluation scandaleuse (les centaines de milliers de «liquideurs» ne sont même pas pris en compte !) s'explique probablement par la mainmise de l'Agence Internationale de l'Énergie atomique (AIEA) sur l'Organisation

Mondiale de la Santé. Si le chiffrage précis des victimes passées et à venir est impossible, c'est aussi que les Etats concernés y sont pour beaucoup. Voir ci-dessous.

Qui a peur de Yuri Bandajevsky ?

Ce médecin biélorusse tente depuis le début d'évaluer les dégâts sanitaires de la catastrophe de Tchernobyl. Il a examiné des dizaines de milliers de contaminés. D'après lui, huit millions de personnes de l'ex-URSS endurent une contamination permanente au Césium 137, principalement dans son pays. Son pays, où règne le sinistre Loukachenko, non seulement ne l'aide pas, mais, après l'avoir harcelé, empêché de travailler, a trouvé, en 2001, un prétexte pour le condamner à huit ans de prison ! Depuis le 5 août, il bénéficie d'une libération conditionnelle, et, grâce à l'aide de la CRIIRAD (le laboratoire français indépendant qui a révélé le scandale de Tchernobyl en France), il peut, avec obstination, redémarrer ses recherches.

Il a besoin de nous, nous avons besoin de lui !

Dimitri Keltchewsky

